

Participation parlementaire aux affaires internationales

**Rapport de l'Union interparlementaire (UIP)
à la
Deuxième Conférence mondiale des Présidents de parlement
New York, 7-9 septembre, 2005**

PARTICIPATION PARLEMENTAIRE AUX AFFAIRES INTERNATIONALES

Avant-propos

Quand, en septembre 2000, les présidents de parlement se sont réunis pour leur toute première conférence mondiale, ils ont adopté une déclaration solennelle¹ appelant à une plus grande participation des parlements aux affaires internationales. L'époque était révolue, ont-ils affirmé, où la politique est une affaire purement intérieure, si tant est qu'elle l'ait jamais été. Bon gré, mal gré, les parlements étaient partout amenés à débattre d'un agenda toujours plus supranational. Ils n'avaient d'autre choix que de s'intéresser aux négociations multilatérales, ne serait-ce parce que la responsabilité leur en incomberait directement quand viendrait le moment d'en transposer les résultats en droit interne.

Si la place du Parlement dans l'arène internationale n'était plus contestée, les procédures utilisées pour peser sur le débat international restaient très diverses. L'Union interparlementaire (UIP), organisatrice de la Conférence tenue en 2000, a voulu savoir si, au-delà des multiples méthodes employées, un modèle unique se dessinait. En 2004, l'Organisation a donc posé un certain nombre de questions aux présidents des parlements du monde entier pour déterminer dans quelle mesure et de quelle manière leurs assemblées s'étaient impliquées dans les dossiers internationaux, conformément à l'engagement pris à la Conférence du Millénaire².

Le rapport qui suit est une compilation des réponses reçues. Il en ressort que presque tous les parlements – des pays en développement comme des pays développés - ont un parcours intéressant et instructif en ce qui concerne leur participation aux affaires internationales. Sur ce point, hormis la question de l'accès aux technologies modernes de l'information, il n'y a pas de clivage patent entre le Nord et le Sud. Certes les parlements ont progressé plus ou moins rapidement dans l'adaptation de leurs procédures à l'agenda mondialisé du 21^{ème} siècle, mais presque tous ont entrepris de relever le défi.

Synthèse

Globalement, nombre de parlements ont commencé à adapter leur mode opératoire pour être mieux à même de traiter l'agenda international. Dans certains parlements, les changements sont déjà opérationnels et dans d'autres, ils sont encore en débat.

¹ Le texte de la déclaration de 2000 est annexé au présent rapport..

² Au 25 avril 2005, les parlements qui ont répondu et dont les réponses sont prises en compte dans le présent rapport préliminaire sont ceux des pays suivants : Afrique du Sud, Algérie, Allemagne (2), Andorre, Angola, Arabie saoudite, Azerbaïdjan, Bahreïn, Bélarus, Belgique, Bhoutan, Bosnie-Herzégovine, Cameroun, Canada, Cap-Vert, Chine, Chili, Comores, Costa Rica, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Ethiopie (2), Ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Finlande, France (2), Guatemala, Guyana, Hongrie, Indonésie, Iran (République islamique d'), Irlande, Islande, Israël, Italie, Jamaïque, Japon (2), Jordanie, Kazakhstan, Koweït, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Mali, Malte, Maroc, Mexique, Namibie, Norvège, Pakistan, Pays-Bas, Philippines, Pologne, Portugal, République de Corée, République de Moldova, République tchèque, Roumanie (2), Royaume-Uni, Rwanda, Sénégal, Slovaquie, Slovénie, îles Salomon, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suisse, Tadjikistan, Thaïlande, Tunisie, Turquie, Tuvalu, Uruguay, Yémen et Zambie, et Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe.

Il y a apparemment une multitude d'activités institutionnelles en cours dans les assemblées, dont le but est de se rapprocher au plus près de l'arène multilatérale. A quelques exceptions près, les parlements ont un rôle constitutionnel important en matière de ratification des instruments internationaux. Or, les réponses au questionnaire montrent que les parlements exercent une influence limitée sur le processus de ratification. Ainsi, ils prennent rarement des mesures pour accélérer la ratification. Par contre, une fois un instrument international ratifié, ils ont un rôle de premier plan à jouer pour en assurer l'application.

Un fossé numérique se dessine nettement entre les parlements du Nord de ceux du Sud. Alors qu'au Nord la plupart des parlements utilisent l'internet tant pour la collecte de l'information que pour entretenir des relations avec d'autres institutions et que chaque parlementaire a son ordinateur portable, cela n'est généralement pas le cas au Sud. C'est un domaine qui mériterait des investissements considérables de la communauté internationale, en temps et en moyens.

S'agissant de la collecte de l'information, la plupart des réponses au questionnaire ont mis l'accent sur les méthodes traditionnelles qu'appliquent les parlements pour recueillir l'information, à travers leurs commissions et services d'information, par exemple. Elles font apparaître un intérêt limité pour la collecte d'informations auprès de sources non traditionnelles. Par contre, presque tous les parlements ont fait état des mesures prises pour sensibiliser les citoyens au travail parlementaire et encourager leur participation, et leurs réponses sont riches d'exemples à ce propos. Ainsi, une utilisation plus systématique est faite des missions de communication, des auditions en commission, des vidéo-conférences, des dépositions, des soumissions, des pétitions de toutes sortes (de plus en plus sous forme électronique) et des campagnes pour encourager une plus grande implication des citoyens.

Sur le plan régional, il apparaît que les parlements nationaux de l'Union européenne (y compris ceux des nouveaux Etats membres) sont en avance en matière de droit de regard sur les négociations internationales. La concentration de la prise de décision à Bruxelles les a contraints à suivre de près ces négociations et à tenter d'influer sur leur cours. Là non plus, il n'y a pas de modèle unique; chaque parlement a choisi un mécanisme conforme à ses traditions politiques et parlementaires.

Il serait peut être utile de mieux connaître certaines de ces pratiques, qui pourraient bien servir de modèles pour les parlements soucieux d'exercer un droit de regard sur la prise de décision dans les autres grands blocs d'intégration régionale, voire dans les processus de négociation à l'échelle mondiale. Il reste beaucoup à faire pour rationaliser le secteur des organisations parlementaires régionales : les réponses révèlent quelques rares tentatives d'éviter doubles emplois et chevauchements. Cette question mérite sans aucun doute d'être examinée plus attentivement.

Sur le plan sectoriel, on note que les négociations commerciales multilatérales sont dans une catégorie à part : elles font l'objet de l'attention quasi-universelle des parlements. Dans les pays tant en développement que développés, qu'ils soient membres ou non de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), les parlements n'épargnent aucun effort pour suivre les négociations commerciales et influer sur leur cours. Nul doute que le programme sur le commerce international mis en place par l'UIP ces six dernières années a été utile aux parlements.

Les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) apparaissent en filigrane dans une bonne partie du travail accompli dans les parlements. Nombre de parlements de pays développés ont inscrit les Objectifs à leur ordre du jour et ont adopté des stratégies et politiques de développement ayant trait aux OMD, qu'ils suivent de près. Des exemples très novateurs sont présentés dans les réponses données. Les Objectifs sont aussi pris en compte dans les parlements des pays en développement, qui ont été associés à des degrés divers à la définition des stratégies nationales de développement. Ils ont travaillé à la réalisation de certains des Objectifs, ceux qui ont trait au VIH/SIDA et à l'égalité des sexes étant les plus fréquemment cités. Par contre, l'interaction directe avec les organisations internationales compétentes semble être sporadique.

Pour ce qui concerne l'avenir de la Conférence mondiale de présidents de parlement, les réponses indiquent que la plupart des parlements ne souhaitent pas qu'elle soit institutionnalisée. Ils proposent plutôt qu'elle continue à se tenir sur une base plus ou moins régulière, de préférence en liaison avec les grands sommets intergouvernementaux. Parmi les réponses exprimant un point de vue sur la périodicité d'éventuelles réunions, la majorité est partagée entre celles qui préconisent une conférence tous les cinq ans et celles qui préféreraient un rythme biennal.

Pour conclure, il est peut-être trop tôt pour chercher à identifier des lignes de force en ce qui concerne la manière dont les parlements s'adaptent aux défis d'un agenda toujours plus mondialisé. Cependant, nul ne niera qu'une énergie considérable est consacrée à cette question, ni que des mécanismes et dispositifs particulièrement novateurs ont fait leur apparition.

Base de discussion : liste d'exemples

Le rapport fourmille d'exemples sur la manière dont les parlements peuvent organiser et accomplir leur travail en ce qui concerne les questions internationales. Dans la présente section, on en énumère certains. On entend ainsi proposer les éléments d'une discussion sur la manière de renforcer et de développer encore cet aspect du travail parlementaire.

Cette liste n'implique aucun jugement sur les exemples donnés. Il s'agit plutôt de montrer l'étendue de la palette des mesures appliquées aujourd'hui par les parlements. Certaines mesures peuvent convenir à certains parlements dans un contexte précis mais être moins judicieuses pour des parlements dans un contexte autre. Ainsi, les mesures pouvant être efficaces dans des pays dotés d'un système parlementaire fort, d'une tradition bien établie de partis et où les citoyens ont un large accès aux technologies modernes de l'information risquent de n'être pas aussi efficaces dans les pays dotés d'un système présidentiel, où les partis sont peu structurés et où les citoyens n'ont qu'un accès limité aux technologies modernes de l'information. En outre, la dotation en ressources peut différer considérablement d'un parlement à l'autre et certaines mesures risquent d'être difficiles à mettre en pratique à cause des dépenses massives qu'elles impliquent. Malgré cela, les exemples présentés ci-après devraient servir de base à une réflexion interparlementaire sur la manière d'améliorer le travail des parlements.

Les exemples sont classés en fonction de onze thèmes ressortant des questions traitées dans l'étude, à savoir : 1) Contribution parlementaire aux négociations intergouvernementales; 2) Contrôle de l'action du Gouvernement dans les affaires internationales; 3) Suivi des accords internationaux; 4) Collecte d'informations sur les questions et organisations internationales; 5)

Diffusion d'informations sur les questions et organisations internationales; 6) Participation des citoyens au processus décisionnel parlementaire; 7) Diplomatie parlementaire; 8) Coordination des relations avec les organisations interparlementaires; 9) Renforcement des liens avec l'UIP; 10) Mesures prises à l'appui des Objectifs du Millénaire pour le développement; et 11) Examen des programmes de développement. Les exemples ne sont décrits que succinctement. Pour une description plus détaillée de chaque exemple, le lecteur se reportera à la section suivante du rapport.

Contribution parlementaire aux négociations intergouvernementales

- Activités parlementaires traditionnelles visant à influencer sur le Gouvernement (questions orales et écrites, interpellations, débats pléniérs);
- Débats pléniérs sur les accords internationaux proposés, avant qu'ils ne soient parachevés et signés par l'Exécutif, pouvant aller jusqu'à définir des orientations à l'intention des négociateurs gouvernementaux;
- Négociation de mandats ou de recommandations consultatives (par la Commission compétente, dans certains cas également débattus en plénière);
- Consultation entre commissions et gouvernements sur les questions importantes et/ou sensibles touchant aux affaires étrangères ou à la politique commerciale, etc., avant que n'aient lieu les négociations;
- Conseils consultatifs spéciaux Législatif-Exécutif;
- Inclusion de représentants du Parlement dans les délégations gouvernementales aux réunions ministérielles ou aux sommets;
- Délégations parlementaires prenant part aux réunions intergouvernementales;

Contrôle de l'action du Gouvernement sur les questions internationales

- Activités parlementaires traditionnelles visant à contrôler l'action du Gouvernement (questions orales et écrites, interpellations, débats pléniérs);
- Ratification obligatoire par le Parlement des traités et conventions;
- Réunions mensuelles/régulières entre Commission (des affaires étrangères) et Ministère (des affaires étrangères);
- Droit des commissions d'obtenir du Gouvernement des informations (y compris confidentielles) sur la politique étrangère;
- Auditions de représentants du Gouvernement par les commissions parlementaires;
- Création de commissions spéciales, commissions mixtes ou sous-commissions chargées de suivre un dossier international précis ou l'action de telle ou telle organisation internationale;
- Groupes d'étude ou groupes de travail parlementaires sur tel ou tel dossier international, aidés par le personnel parlementaire ainsi que par des universitaires;
- Soumission annuelle au Parlement par le Gouvernement de rapports/livres blancs prévoyant les activités sur certaines questions internationales, suivis d'un rapport d'étape six mois plus tard ou bien rapports d'étape trimestriels du Gouvernement sur les traités, accords et conventions signés par lui.

Suivi des accords internationaux

- Activités parlementaires traditionnelles visant à contrôler l'application par le Gouvernement des décisions parlementaires (questions orales et écrites, interpellations, débats pléniérs);

- Contrôle par les commissions et auditions de ministres;
- Examen par les commissions des traités relevant de leur mandat, se traduisant par la publication de rapports (annuels) des commissions sur les sujets en question;
- Instances mixtes composées des représentants du Parlement et du Gouvernement, créées pour suivre la mise en œuvre des instruments;
- Comptes rendus réguliers (tous les trois mois) du Gouvernement sur les traités, les accords et les conventions signés par lui et sur la procédure à suivre pour leur donner effet;
- Inclusion de clauses dans les textes de loi habilitant le Gouvernement à ratifier les traités imposant à l'Exécutif de faire rapport régulièrement au Parlement sur la mise en œuvre des traités;
- Rapport publié par la commission parlementaire compétente sur la mise en œuvre d'un accord de ratification six mois après son entrée en vigueur, suivi si nécessaire d'une décision prise par la commission obligeant le Gouvernement à prendre des mesures;
- Offices budgétaires, services de documentation et bibliothèque appuyant les commissions.

Collecte d'informations sur les questions et organisations internationales

- Travail des commissions, par exemple dans la collecte d'informations sur les événements et dossiers internationaux, dans la réalisation d'études supposant des recherches, des auditions et l'établissement de rapports, soumis par la suite au Parlement pour examen;
- Offices budgétaires et services de documentation et bibliothèques appuyant les commissions et les membres;
- Obligation faite au Gouvernement de soumettre des rapports écrits sur les activités d'organisations internationales comme l'ONU, la Banque mondiale, le Fonds monétaire international et l'OMC;
- Fonctionnaires du Ministère des affaires étrangères détachés auprès du Parlement pour préparer des notes d'information et autres documents sur les dossiers internationaux;
- Fonctionnaires parlementaires employés par les ministères pour assurer la liaison entre eux et le Parlement;
- Centres de documentation et bibliothèques publics destinés aux parlementaires;
- Etablissement de bureaux de liaison à l'étranger;
- Système interparlementaire de partage de l'information sur le Web;
- Informations fournies par l'UIP (liens électroniques, bulletins, fax, etc.).

Diffusion d'informations sur les questions et organisations internationales

- Séances parlementaires de diffusion de l'information;
- Ateliers destinés aux parlementaires pour débattre de telle ou telle question internationale;
- Résumés des principaux rapports des organisations internationales, remis aux dirigeants des partis politiques et des commissions parlementaires;
- Services parlementaires d'information fournissant des prestations professionnelles aux parlementaires et aux commissions;
- Bulletin hebdomadaire informant les parlementaires sur l'état d'avancement des négociations internationales;
- Site intranet contenant des informations utiles, dont les liens électroniques des organisations internationales;
- Guides à l'intention des parlementaires sur l'accès à l'information via l'internet.

Participation des citoyens au processus décisionnel parlementaire

- Expositions itinérantes et ateliers régionaux, etc., visant à rapprocher le Parlement des citoyens et à les informer sur la manière dont ils peuvent peser sur les grandes orientations;
- Centre de visiteurs/d'information au Parlement;
- Télé et radiodiffusion ainsi que publications/brochures visant à instruire et informer le public sur la manière d'influer sur le Parlement;
- Information et/ou consultation visant des groupes sociaux particuliers, dont les femmes, les ruraux, les personnes handicapées, les jeunes, confiée dans certains cas à des équipes de parlementaires constituées à cette fin;
- Vidéo-conférences permettant aux commissions parlementaires d'entendre des témoignages provenant de tout le pays (ou de l'étranger);
- Contacts entre Parlement, d'un côté, et administrations locales, associations et citoyens dans le pays et dans les petites villes, de l'autre;
- Présentation conviviale et synthétique des documents parlementaires;
- Information sur le Parlement et documents parlementaires/de commission consultables sur sites Web du Parlement/des commissions;
- Groupes de communication/discussion interactifs sur les sites web parlementaires;
- Ordinateurs dans les bureaux régionaux permettant à chacun d'avoir accès au sites web parlementaires;
- Lignes téléphoniques ouvertes "24 heures sur 24" pour recevoir les doléances du public;
- Sessions parlementaires/de commission ouvertes au public et à la presse;
- Diffusion des débats du Parlement et de ses commissions à la télévision, à la radio et sur le web;
- Séances où les parlementaires peuvent avoir un dialogue direct avec les différents groupes sociaux pour solliciter leur contribution aux débats en cours au Parlement;
- Auditions publiques de citoyens, d'associations et d'universitaires, etc., ainsi que dans les métropoles régionales;
- Points de rencontre avec la société civile facilitant la communication et l'interaction avec les associations;
- Pétitions/soumissions/déclarations écrites sur la législation et autres questions émanant de personnes morales et physiques ainsi que des assemblées locales, par exemple adressées aux commissions ou aux responsables chargés de recevoir et d'instruire doléances et suggestions;
- Tenue de référendums;
- Droit de demander un référendum, de soumettre une proposition de loi au Parlement ou d'appeler à la révision ou à la modification de la Constitution sur initiative populaire;
- Décentralisation de la puissance publique.

Diplomatie parlementaire

- Groupes d'amitié bilatéraux;
- Accords de coopération bilatérale entre les Parlements, création d'instances interparlementaires bilatérales chargées de promouvoir les relations entre pays dans des domaines divers;
- Rencontres institutionnalisées et habituelles entre parlementaires d'une sous-région, trois fois par an, par exemple;

- Accueil et envoi de délégations parlementaires, par exemple conduits par le Président du Parlement ou organisées au niveau des commissions, permettant des rencontres politiques plus larges que les visites gouvernementales;
- Accueil de réunions des organisations interparlementaires;
- Conférences sous-régionales entre commissions parlementaires de pays voisins concernant les projets communs, par exemple consacrées à l'infrastructure;
- Règlement des conflits par des réunions bilatérales ou des réunions d'organisations interparlementaires, par exemple pour tenir des pourparlers entre parlementaires de pays qu'oppose un conflit ou qui sont affectés par un conflit;
- Organisation de colloques internationaux et autres dispositifs de renforcement de la confiance pour promouvoir la compréhension mutuelle dans les situations de conflit;
- Action conduite par des parlementaires à titre individuel (chargés d'un processus de paix, membres de groupes de travail ad hoc sur un conflit donné, observateurs électoraux, etc.);
- Projet "Des parlementaires protègent d'autres parlementaires" où des parlementaires d'un pays interviennent en faveur de leurs collègues d'autres pays dont les droits parlementaires et les droits de l'homme sont menacés;
- Réunions entre parlementaires et ambassadeurs accrédités;
- Coopération technique (échange de savoir-faire) entre Parlements;
- Commissions ad hoc chargées d'examiner les conflits régionaux dans le pays, et parlementaires affectés aux délégations gouvernementales chargées de trouver un règlement à ces conflits;
- Création de médiateurs politiques chargés d'examiner notamment toute action d'un parti politique pouvant constituer une infraction à un accord entre partis politiques.

Coordination des relations avec les organisations interparlementaires

- Centralisation entre les mains du Président du Parlement des décisions concernant la participation aux activités internationales, pour améliorer la coordination;
- Evaluation, confiée au Président par exemple, de l'engagement international du Parlement, assortie de directives propres à prévenir tout chevauchement;
- Rapport annuel de la Commission des affaires étrangères évaluant les activités interparlementaires et définissant les priorités pour l'année à venir;
- Réunions régulières entre présidents des "associations parlementaires" d'un Parlement pour discuter des questions et préoccupations communes;
- Atelier pour parlementaires membres de délégations;
- Personnel parlementaire appuyant et coordonnant les délégations internationales.

Renforcement des liens avec l'UIP

- Délégation permanente à l'UIP pour une mandature, élue par le Parlement en séance plénière;
- Adhésion à l'UIP de tous les parlementaires;
- Tables rondes parlementaires, auxquelles participent des parlementaires ayant l'expérience de l'UIP, pour en promouvoir les activités;
- Participation des Présidents de Parlement aux activités de l'UIP, par exemple comme chefs de délégation aux réunions de l'UIP et comme conseillers principaux sur l'UIP;

- Représentations parlementaires spécialisées dans les sujets propres aux réunions de l'UIP où ces sujets sont examinés;
- Réunions avec ministres des affaires étrangères et/ou représentants permanents aux Nations Unies pour assurer l'appui national aux propositions de renforcement de l'UIP;
- Rapports annuels des délégations à l'UIP/comités directeurs des groupes UIP soumis au Parlement;
- Rapports des délégations UIP/comités directeurs des groupes UIP soumis à la Commission des affaires étrangères;
- Traduction des documents de l'UIP dans la/les langue(s) nationale(s);
- Transmission des résolutions de l'UIP aux commissions, au Président, au Premier Ministre, au Ministre des affaires étrangères et autres ministres, et aux organisations intéressées;
- Bulletins publiés par les délégations à l'UIP présentant l'UIP et les activités principales des parlementaires touchant l'UIP;
- Formation aux règles et procédures de l'UIP des fonctionnaires assistant les délégations.

Mesures prises à l'appui des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD)

- Séance plénière et débats en commission sur les OMD;
- Approbation par les parlements des politiques de développement axées sur les OMD;
- Adoption de lois touchant aux OMD, par exemple sur les droits des femmes, la représentation des femmes, les droits de l'homme, l'éducation, la santé, la pauvreté, l'analphabétisme et l'environnement;
- Amendements constitutionnels, par exemple pour renforcer l'égalité des sexes;
- Affectation de ressources budgétaires adéquates pour la mise en oeuvre des OMD;
- Lois obligeant les gouvernements à soumettre au Parlement des rapports périodiques décrivant les mesures prises pour atteindre les OMD, détaillant les initiatives prises par les représentants officiels, par exemple au FMI;
- Contrôles annuels et rapports des commissions compétentes sur les progrès accomplis dans réalisation des OMD;
- Création de commissions, commissions mixtes ou sous-commissions suivant les relations avec les pays en développement (en matière de développement, de coopération et de dette);
- Réunions internationales entre représentants des commissions de développement pour les encourager à travailler ensemble à la réalisation des OMD;
- Représentation parlementaire dans les délégations à l'Assemblée générale des Nations Unies;
- Appui à la création d'un fonds de solidarité international;
- Programmes de formation pour parlementaires sur les OMD;
- Ateliers régionaux et nationaux portant sur tel ou tel OMD, en coopération avec les diverses institutions des Nations Unies;
- Diffusion du Guide parlementaire produit conjointement par l'ONU et l'UIP à propos de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.

Examen des programmes de développement

- Procédures parlementaires traditionnelles de contrôle de l'action du Gouvernement (questions orales et écrites, interpellations, débats pléniels, budget);

- Adoption de politiques fixant conditions et directives pour les programmes d'aide au développement;
- Discussions avec le Gouvernement sur les priorités de développement et les programmes d'aide au développement, et mise en place de conseils de coordination mixtes Législatif-Exécutif sur la dette pour aider les gouvernements à instituer des réformes;
- Rapports réguliers du Gouvernement sur, par exemple, l'action de la Banque mondiale;
- Commissions chargées de suivre les programmes de développement et de soumettre des rapports au Parlement;
- Réunions/auditions des commissions avec les ministres responsables, par exemple après les réunions d'automne de la Banque mondiale et du FMI, avec la participation d'organisations non gouvernementales;
- Etablissement de commissions ou sous-commissions chargées de définir un plan de développement du pays à moyen et long terme (faisant appel à la contribution des institutions publiques, des scientifiques et de la société civile);
- Missions sur le terrain (dans le pays ou à l'étranger) effectuées par les commissions compétentes;
- Réunions avec des représentants de la Banque mondiale et du FMI.

Rapport

1. *Suivre l'agenda international : le point sur les procédures parlementaires*

Il est évident que le travail parlementaire est très fortement influencé par les affaires internationales. Les réponses au questionnaire donnent un aperçu intéressant de ces influences. En France, par exemple, les négociations intergouvernementales déterminent de plus en plus l'ordre du jour parlementaire. Elles ont amené la chambre haute du Parlement français à adopter 105 lois en 2003, soit 52 relatives à la ratification de traités et de conventions internationales et 53 prévoyant les dispositions nécessaires à leur mise en application. Au Yémen, 23 conventions internationales ont été soumises au Parlement pour approbation entre 2000 et 2004. Au Kazakhstan pendant la même période, le Parlement a ratifié plus de 400 traités et accords internationaux. Au Royaume-Uni, les membres de la Chambre des Lords ont soulevé, au cours des trois dernières années, 425 questions sur les traités, consultations et conférences intergouvernementales et 49 questions sur le thème des accords commerciaux. Seuls quelques parlements – comme ceux du Cameroun et du Sénégal – ne font pas état d'une grande activité en relation avec les négociations intergouvernementales. Aux Comores, le premier Parlement élu démocratiquement depuis 1999 est tout récent et on n'y dispose pas encore d'éléments suffisants pour faire rapport sur les activités parlementaires dans ce domaine.

Pourtant, selon l'écrasante majorité des réponses au questionnaire, aucune étude des procédures parlementaires n'a été entreprise à la suite de la Conférence de 2000. Un seul parlement (la

Douma russe) fait savoir qu'il a entrepris cette étude sous l'angle du rôle du Parlement dans les négociations intergouvernementales, sans donner le moindre détail sur les résultats de cette étude. La République de Croatie a modifié sa Constitution à la fin de l'année 2000 et est passée d'un système semi-présidentiel à un système parlementaire qui confère au Parlement un rôle et des responsabilités nettement accrus.

Le Parlement namibien a révisé son système de commission et a donné aux commissions permanentes des pouvoirs de contrôle étendus. Celui du Costa Rica a renforcé sa commission des relations internationales, ajoutant au mandat de celle-ci le commerce international et la diplomatie parlementaire, et l'a dotée de moyens supplémentaires pour lui permettre de remplir ses tâches. L'Assemblée fédérale suisse informe le Secrétariat de l'issue d'un examen de la Constitution qui touche au rôle du Parlement dans les négociations intergouvernementales. Au Japon, une réorganisation des ministères et des agences en 2001, qui a placé des vice-ministres et des secrétaires parlementaires sous l'autorité des ministres, a permis aux membres de la Diète de s'impliquer davantage dans les négociations intergouvernementales. En Roumanie, la loi relative aux traités, adoptée après la révision de la Constitution de 2003, ne donne au Parlement aucun rôle dans les négociations intergouvernementales. C'est le contraire en République tchèque où une directive gouvernementale sur les accords internationaux adoptés en 2004 donne aux parlementaires la possibilité d'examiner, avant qu'ils ne soient parachevés et signés par l'Exécutif, les accords exigeant ratification ultérieure.

Les parlements israélien et mexicain indiquent qu'une étude est actuellement en cours, tandis que le Parlement indonésien fait savoir qu'il a décidé d'entreprendre pareille étude pendant le prochain mandat parlementaire. Le Parlement estonien a annoncé qu'une nouvelle loi sur les relations extérieures, qui définira dans le détail les compétences du Parlement en politique étrangère, est en discussion.

Sept parlements (ceux de la Bosnie-Herzégovine, du Cap-Vert, de la Chine, de Sri Lanka, de la Tunisie, de Tuvalu et de la Zambie) rapportent qu'une révision générale des procédures parlementaires, qui ne se limite pas à la sphère internationale, est en cours. En Bosnie-Herzégovine, elle a déjà eu pour effet d'associer plus directement des délégations parlementaires aux négociations intergouvernementales et, en Tunisie, elle se serait soldée par un renforcement général de l'institution parlementaire par rapport à l'exécutif. Au Cap-Vert, en Chine, à Sri Lanka et en Zambie, l'étude n'est pas encore achevée. Le Parlement de Tuvalu a indiqué n'être pas informé de la déclaration adoptée en 2000. Selon les règles en vigueur, les procédures parlementaires doivent être examinées par la Commission du règlement au moins une fois pendant chaque législature. Le dernier examen n'a toutefois fait aucune référence précise aux procédures relatives aux négociations intergouvernementales.

Sans prétendre avoir entrepris une étude des procédures parlementaires, la plupart des parlements rendent compte des nombreuses fonctions qu'ils remplissent déjà dans les négociations intergouvernementales. Bien que les négociations soient du ressort exclusif de l'exécutif, ces parlements soulignent qu'ils jouent un rôle considérable dans le processus de négociation. Les commissions parlementaires, permanentes ou d'enquête (en particulier les commissions des affaires étrangères ou leur équivalent) demandent régulièrement des informations aux ministres qui les leur donnent, les font intervenir dans les débats sur le mandat des négociateurs et sont informées des résultats des négociations. Les réponses insistent aussi sur le rôle important que jouent la plupart des parlements dans la ratification des accords internationaux et dans la mise en application de ces accords par des lois et des crédits budgétaires.

Les réponses montrent que les parlements ont fréquemment recours à toute la gamme des techniques parlementaires pour peser dans les négociations intergouvernementales. Les réponses

des deux chambres françaises, qui mentionnent spécifiquement l'usage fréquent qu'elles font de diverses méthodes, illustrent bien cette tactique. Parmi les outils à la disposition des parlements figurent les groupes d'étude, les questions écrites et orales, les missions et les rapports d'information, les auditions, notamment de ministres et d'experts, auxquelles procèdent commissions et délégations, les forums parlementaires organisés par l'UIP à l'occasion des grandes manifestations intergouvernementales, les séminaires, les réunions thématiques, les cours de formation et la participation aux délégations ministérielles, qui est considérée particulièrement utile par plusieurs parlements, notamment celui de Jordanie.

Dans certains parlements, les moyens de peser dans les négociations internationales et d'y participer au mieux ont été débattus en commission et, dans plusieurs cas (notamment au Canada), l'approbation par le Parlement de traités internationaux spécifiques ou l'apport parlementaire à ces instruments a fait l'objet de propositions de loi et de motions présentées sur l'initiative de parlementaires. Au Canada, il y a eu également des débats en plénière sur l'opportunité d'un plus grand apport du Parlement aux négociations intergouvernementales. En Italie, des mesures ont été prises pour accélérer l'approbation parlementaire des projets de lois relatifs aux traités internationaux.

Plusieurs parlements donnent des exemples précis du rôle qu'ils jouent. En République de Moldova, le gouvernement doit informer le Parlement de toute négociation internationale à laquelle il est partie et doit donner à la Commission des affaires étrangères le temps de formuler des recommandations consultatives. Entre 2001 et 2003, le Parlement a fait plus de 80 recommandations de ce genre. Aux Philippines, un Conseil consultatif sur le développement a été créé, auquel siègent des représentants de l'exécutif et du législatif. Par ce biais, le Congrès fait part à l'exécutif de ses vues et de ses préoccupations concernant les négociations intergouvernementales. Dans les pays membres de l'Union européenne (UE), les parlements ont souvent créé des structures spéciales chargées des questions intéressant l'UE.

Le parlement de la République de Moldova signale que des commissions paritaires, composées de représentants du Parlement et du gouvernement, ont été créées pour contrôler la mise en œuvre des accords bilatéraux conclus avec de nombreux pays. Un autre parlement (celui de Slovénie) a adopté des règles précises sur la conduite des activités internationales. Ce parlement est non seulement informé de l'action menée par le gouvernement sur la scène internationale, mais reçoit aussi des rapports des délégations qui ont participé à des réunions parlementaires et en discute.

Le Parlement de la République de Corée note que la création, au début de l'année 2004, d'un service du budget à l'Assemblée nationale a sensiblement accru l'aptitude du Parlement à analyser comme il faut les négociations et les projets que dirige le gouvernement et lui permet ainsi de peser plus lourd sur l'action gouvernementale. Enfin, plusieurs parlements, dont celui du Mali, relèvent le rôle important que jouent et peuvent jouer les parlements au niveau international grâce à l'exercice de la diplomatie parlementaire (voir aussi les réponses à la question 5, ci-dessous).

2. Suivi, ratification et mise en œuvre

i) Veiller à ce que les négociations soient suivies au Parlement

De nombreux parlements affirment que ce genre d'activité va de soi. En Norvège et en Islande, par exemple, le Ministre des affaires étrangères tient le Parlement régulièrement informé des négociations auxquelles participe le pays et ces négociations font ensuite l'objet de débats. En Norvège, le gouvernement consulte aussi la Commission élargie du Parlement pour les affaires internationales lorsqu'il doit se déterminer sur des questions importantes et/ou délicates touchant aux affaires internationales, à la politique commerciale et aux enjeux de la politique nationale. Les débats sont normalement tenus secrets. Des parlementaires recourent fréquemment aux

questions et aux interpellations pour se tenir au courant de l'évolution de ces questions. En Roumanie, les Commissions des Affaires étrangères des deux Chambres suivent en permanence tous les processus de négociation dans lesquels la Roumanie est engagée, notamment par des réunions mensuelles avec le Ministre des Affaires étrangères.

Le Parlement jamaïcain a une commission de l'intérieur et des affaires étrangères qui a pour mandat d'examiner toutes les questions relatives à la politique étrangère, aux traités et aux accords internationaux et d'émettre un avis au Parlement sur leurs conséquences probables sur le pays. Cette commission a joué un rôle particulièrement actif lorsque le Parlement a examiné l'accord portant création de la Cour de justice des Caraïbes.

En Finlande, comme dans d'autres pays (la Slovaquie, par exemple), la Commission des Affaires étrangères a le droit de demander des informations sur la politique étrangère du pays. Le Parlement finlandais indique que ce mécanisme peut être utilisé pour obtenir des informations sur toute question relevant des relations extérieures, y compris la négociation et l'application des traités. En vertu d'une disposition expresse de la Constitution, les parlementaires peuvent obtenir des informations confidentielles, y compris des informations sur les positions du Gouvernement dans la négociation des traités. De plus, des représentants du Parlement font généralement partie des délégations officielles aux réunions ministérielles ou aux sommets qui sont chargées des négociations internationales importantes.

En Chine, le Bureau de l'Assemblée populaire nationale suit en permanence les négociations internationales et c'est lui qui autorise la conclusion de tout traité international, comme l'entrée de la Chine à l'Organisation mondiale du commerce (OMC).

Vu l'importance des négociations intergouvernementales qui ont lieu dans l'Union européenne, les parlements européens ont pris diverses mesures : ils ont créé, par exemple, des bureaux de liaison à Bruxelles et formé des délégations parlementaires spécialement chargées de suivre ces négociations et d'examiner les propositions de directives et de règlements communautaires.

Le Parlement slovène a institué des procédures de contrôle spéciales dans les commissions parlementaires en place. Le Parlement croate s'est doté d'une commission de l'intégration européenne. En Espagne, les deux chambres ont créé une commission mixte sur l'Union européenne (UE) qui a, à son tour, établi des sous-commissions spécialement chargées de contrôler l'élargissement et de suivre l'élaboration de la nouvelle Constitution européenne. Les deux Chambres du Parlement roumain se sont dotées d'une commission permanente conjointe pour l'intégration européenne, qui contrôle la mise en œuvre des engagements pris par la Roumanie dans le processus d'adhésion à l'Union européenne. En France, le gouvernement est tenu d'informer les deux chambres du Parlement de certaines propositions de l'Union européenne. Le Parlement peut alors en débattre et adopter des résolutions qui ont un poids politique considérable, bien qu'elles ne soient pas contraignantes.

Le Parlement irlandais a renforcé son dispositif d'examen approfondi des questions européennes par la Loi de 2002 sur l'UE. En vertu des dispositions de cette loi, le Gouvernement doit soumettre tous les projets de lois à la Sous-Commission d'examen des questions européennes. Cette instance procède à l'examen des textes et détermine ceux qui exigent un nouvel examen plus poussé. Les textes ainsi identifiés sont alors renvoyés aux commissions compétentes pour plus ample examen. En outre, avant chaque Conseil des Ministres, le Ministre compétent vient devant la Commission appropriée présenter et expliquer les points de l'ordre du jour et, si nécessaire, la position du Gouvernement sur ces points.

Au Royaume-Uni, la Chambre des Communes a créé deux commissions permanentes, d'abord sur la Convention sur l'avenir de l'Europe, puis sur la Conférence intergouvernementale sur le projet de traité relatif à une Constitution pour l'Europe. Des membres de la Chambre des Lords siègent

aussi à ces commissions. A partir d'un livre blanc du gouvernement, il a été institué une procédure complexe, qui permet au Parlement de faire connaître au gouvernement ses vues sur l'orientation future de l'Europe et, par là, d'exercer une influence réelle sur l'issue des négociations. Le Gouvernement a décidé que cette forme de contrôle parlementaire serait la norme à l'avenir. Il s'est engagé à présenter chaque année en janvier un livre blanc au Parlement dans lequel seront énumérées les activités législatives et autres prévues pour l'UE, et un rapport intérimaire six mois plus tard.

Le Parlement italien a lui aussi exercé son droit de regard sur le travail de la Convention européenne. Une enquête a été menée conjointement par des commissions des deux chambres qui a donné lieu à un certain nombre d'auditions de représentants du gouvernement, dont des délégués à la Convention européenne, et de députés européens italiens. En matière de commerce, les ministres participant aux conférences ministérielles de l'OMC ont été entendus par des commissions parlementaires.

La Suisse a apporté en 2003 des amendements à sa législation et à sa Constitution, qui ont pour effet de renforcer le rôle du Parlement dans les négociations intergouvernementales. Avant d'adopter ou de modifier le mandat des négociateurs, le gouvernement est maintenant tenu de consulter les Commissions des affaires étrangères, qui indiquent l'orientation générale à donner aux négociations et formulent des directives. Au Mexique, on étudie actuellement une initiative visant à renforcer la participation du Sénat aux négociations internationales.

Autre domaine d'intérêt commun: les négociations commerciales internationales. Plusieurs parlements (ceux de Bahreïn, de la Belgique, du Bélarus, du Canada, de la Fédération de Russie, de la France, du Luxembourg, du Mali, de la Namibie, du Soudan et de la Suède) ont pris des mesures spéciales pour suivre les négociations qui se déroulent à l'OMC. Certains d'entre eux ont créé des groupes d'étude spéciaux sur ces négociations, qui entendent régulièrement les négociateurs eux-mêmes, des dignitaires étrangers et des représentants de la société civile et rédigent des rapports sur la préparation et le suivi des conférences ministérielles de l'OMC. Ils peuvent tenir des auditions et organiser des débats en présence des négociateurs commerciaux. Le Parlement belge a suivi en continu les négociations commerciales et a adopté au fil des années de nombreuses résolutions qui donnent des directives aux négociateurs du gouvernement et leur demandent de consulter plus souvent le Parlement et la société civile.

Le Parlement sud-africain a joué un rôle étendu dans le contrôle des processus ayant conduit à la constitution de l'Union africaine et du Parlement panafricain. Le Parlement a été informé régulièrement par les hauts fonctionnaires ayant pris part à la négociation de l'Acte constitutif de l'Union africaine et du Protocole sur le Parlement panafricain. Il a créé une commission spéciale composée de présidents et membres expressément chargée de suivre le processus de négociation. Tant l'Acte constitutif que le Protocole ont été débattus en profondeur au Parlement. Par la suite, le Parlement a mis en place une sous-commission sur l'Union africaine chargée exclusivement d'accompagner le développement de l'Union africaine et du Parlement panafricain. Elle est habilitée à inviter, voire à convoquer, si besoin est, le Ministre et les Vice-Ministres des Affaires étrangères et les fonctionnaires du Ministère des Affaires étrangères, ainsi qu'à inviter diplomates et fonctionnaires d'autres nations et organisations à faire des présentations et à répondre aux questions de la commission et de ses membres.

Tout en notant le rôle prédominant de l'exécutif dans les négociations intergouvernementales, le Bundestag allemand cite néanmoins plusieurs cas dans lesquels le Parlement a nettement infléchi l'orientation de la politique étrangère allemande sur plusieurs questions traitées aux Nations Unies. Il relève qu'il ne participe à la prise de décision sur les affaires internationales que dans la mesure

où la loi fédérale ratifiant un traité international peut avoir une incidence sur les droits des Etats fédéraux.

Le Parlement suédois relève qu'un contrôle continu des décisions internationales par la Commission des affaires étrangères a son importance car il peut sensiblement accélérer le processus lorsqu'une décision rapide s'impose. Les Parlements de la Suède et de l'Uruguay soulignent aussi combien il est important que des délégations parlementaires assistent aux réunions intergouvernementales, en particulier celles des Nations Unies et de l'OMC.

Dans son rapport, le Parlement britannique fait état d'importantes initiatives nouvelles. En 2002, la Chambre des Communes a approuvé le rapport de la Commission d'enquête sur sa modernisation, qui a dressé une liste des objectifs communs à toutes les commissions d'enquête. Ces objectifs consistent notamment à examiner les principales initiatives politiques, à étudier le comportement du gouvernement face à des problèmes récents et à passer au crible les traités dont le sujet est du ressort de la commission en question. En conséquence, des commissions d'enquête ont produit des rapports sur le commerce et le développement à l'OMC, un rapport annuel sur les droits de l'homme et un rapport sur le Sommet mondial pour le développement durable, qui émane d'une commission d'audit de l'environnement.

ii) Veiller à ce que les accords internationaux soient ratifiés

Dans de nombreux parlements, c'est le gouvernement qui établit l'ordre du jour, rédige et présente les lois destinées à ratifier traités et conventions. Lorsqu'il s'agit d'influer sur l'ordre du jour et d'accélérer une ratification, les latitudes du Parlement sont limitées et de nature strictement politique. Le Parlement luxembourgeois indique à ce sujet qu'il ne peut pas prendre de mesures spéciales mais seulement recourir aux techniques parlementaires traditionnelles, par exemple soulever des questions au Parlement et intervenir dans des débats afin de chercher à accélérer la procédure. La Commission des affaires étrangères du Parlement lituanien reçoit du gouvernement des rapports trimestriels sur les traités, accords et conventions que celui-ci a signés et sur la procédure à suivre pour leur donner effet. Le Parlement de Tuvalu indique que tous les accords signés ne sont pas examinés rapidement pour ratification éventuelle mais que les parlementaires ont la possibilité de poser des questions pendant la séance réservée à cette fin ou de soulever ces questions par des motions.

Le Parlement français note que, malgré les initiatives individuelles des parlementaires et les nombreuses questions soulevées au parlement, il a fallu à la France deux ans pour ratifier le Statut de Rome de la Cour pénale internationale et quatre ans pour ratifier la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, bien que la ratification de ces deux instruments ait fait l'objet d'un large accord politique. En Italie, la législature actuelle a instamment prié le Gouvernement de ratifier des textes internationaux à dix reprises au moins.

La ratification des traités et des conventions internationales peut constituer une activité importante au Parlement. Ainsi, en Roumanie, le Parlement a ratifié 328 instruments internationaux pendant la dernière législature (2001—2004). En Turquie, 362 propositions de ratification de traités ont abouti pendant les 21^{ème} et 22^{ème} législatures. De plus, même si le Président de la République dispose de l'autorité constitutionnelle pour ratifier nombre de traités, certains d'entre eux sont désormais ratifiés par la Grande Assemblée nationale turque au titre du processus d'intégration dans l'Union européenne. Le Parlement estonien indique que tous les accords devant être ratifiés par le Parlement doivent être débattus tant en commission qu'en plénière. A Bahreïn, les traités et conventions doivent être renvoyés au Parlement pour ratification. Une situation semblable existe au Philippines où traités et accords internationaux doivent être ratifiés par au moins deux tiers du Sénat. En République tchèque, il y a trois types d'accords internationaux - présidentiels,

gouvernementaux et ministériels - dont un seul, les textes "présidentiels", doit être ratifié par le Parlement. Au Japon, le Gouvernement doit obtenir l'agrément de la Diète avant ou après la conclusion d'un accord international. De même, le Parlement namibien signale que les accords sont débattus avant ou après la signature ou la ratification.

Le volume de travail lié à la ratification est parfois moindre dans d'autres pays, comme le Maroc et le Tadjikistan. Dans ces pays néanmoins le Parlement examine les traités proposés et entend les ministres et autres responsables avant de ratifier tout traité particulier. En Chine, des procédures strictes ont été mises au point pour permettre au Bureau de l'Assemblée d'examiner tous les accords signés et de prendre des décisions réfléchies. Dans ce processus, les ministres compétents doivent être présents à l'Assemblée pour y répondre à des questions.

Il est bien sûr des pays où le Parlement ne prend aucune part à la ratification. C'est le cas par exemple de la Zambie, où le Parlement a récemment demandé à être autorisé à participer au processus de ratification. Cette requête est actuellement examinée dans le contexte de la révision de la Constitution engagée en Zambie.

iii) Veiller à ce que les accords internationaux soient mis en œuvre

Les parlements soulignent presque tous le rôle important qu'ils jouent dans la mise en œuvre des accords internationaux. Bon nombre de parlements indiquent que le contrôle et le suivi de la mise en œuvre des accords internationaux se font par des moyens traditionnels de contrôle parlementaire, comme l'interpellation, ainsi que par le contrôle effectué par les commissions parlementaires. Le Parlement lituanien indique que pour assurer en temps utile la ratification et la mise en œuvre des accords signés, la Commission des Affaires étrangères reçoit des rapports trimestriels du Gouvernement. Ces rapports contiennent des informations sur les traités, les accords et les conventions que le Gouvernement a signés et sur les procédures qui doivent être suivies pour leur donner effet.

Lors de l'approbation d'un accord international, l'Assemblée fédérale suisse peut apporter à la Constitution et aux lois les amendements nécessaires pour en assurer la mise en œuvre. Dans la République de Moldova, la commission parlementaire compétente publie normalement un rapport sur la mise en œuvre d'un accord six mois après l'entrée en vigueur de l'instrument en question. S'il conclut alors que les ministères compétents n'ont pas appliqué la convention, elle adopte une décision pour obliger le Gouvernement à prendre les mesures qui s'imposent. Le Parlement de Bahreïn signale aussi que sa fonction de contrôle est un moyen d'assurer la mise en œuvre des instruments ratifiés. Le Parlement letton donne des exemples similaires, dans lesquels des commissions d'enquête entendent des ministres et des hauts fonctionnaires du gouvernement, qui leur rendent compte de tout problème à régler pour assurer la mise en œuvre des accords internationaux.

Le Parlement italien indique que les textes autorisant la ratification gouvernementale de certains traités (Protocole de Kyoto, par exemple) comportent une clause faisant obligation au Gouvernement de rendre compte régulièrement au Parlement de l'application de ces instruments. Le Parlement algérien peut exiger que le Gouvernement lui soumette un rapport chaque année. En Chine, le Bureau de l'Assemblée non seulement adopte des textes pour transformer les accords internationaux en droit national mais aussi veille à une meilleure mise en œuvre de ces textes.

Outre ses fonctions de contrôle plus traditionnelles, le Majlis iranien exerce sa mission de contrôle au moyen d'un groupe d'experts parlementaire chargé d'adapter les règlements, résolutions et décrets que le Gouvernement adopte dans le cadre de la promulgation des lois.

3. Information

i) Diffuser l'information au sein du Parlement

Le Cameroun est l'un des rares parlements à n'avoir pris, selon ses dires, aucune mesure pour diffuser l'information sur les négociations internationales. La plupart expliquent qu'il existe des mécanismes pour veiller à ce que le Parlement soit bien informé. Dans de nombreux pays, comme par exemple en Afrique du Sud, en Allemagne, en Angola, au Bélarus, au Canada, en France, en Turquie et au Yémen, le Parlement compte essentiellement sur le travail de ses commissions permanentes, qui sont chargées de recueillir des informations et de les diffuser auprès des parlementaires. Ces commissions entreprennent de grandes études, qui les amènent à effectuer des recherches, à organiser des auditions et à rédiger des rapports qui sont présentés au parlement. Elles tiennent également des réunions publiques sur des questions et développements d'actualité. Elles sont assistées par le personnel de la bibliothèque et des services parlementaires de recherche, obtiennent des informations d'organisations non gouvernementales et de ministères. Elles ont aussi souvent leur propre équipe de chercheurs. Leurs rapports sont systématiquement rendus publics.

Certains parlements, comme le Parlement algérien, obtiennent des informations sur les questions internationales en demandant des notes d'information au Ministère des Affaires étrangères. Le Parlement maltais semble être allé plus loin encore dans cette voie. A Malte, un fonctionnaire du Ministère des Affaires Etrangères est rattaché au Parlement pour y rédiger les notes d'information et autres documents qui sont nécessaires pour traiter les questions internationales.

Le Parlement sud-africain a mis en place un vaste réseau chargé de recueillir les informations voulues. Les ministères des Affaires étrangères, du Commerce et de l'Industrie, et des Finances emploient chacun un administrateur parlementaire chargé de faire la liaison entre Ministère et Parlement. En outre, le Ministère du Commerce et de l'Industrie a créé un centre de ressources et une bibliothèque à l'usage des parlementaires. Par ailleurs, le Parlement collabore étroitement avec les instituts universitaires et de recherche (Africa Institute, South African Institute of International Affairs, Institute for Global Dialogue, Trade Law Centre for Southern Africa and the Trade and Industry Policy Strategies). Le Service de l'information du Parlement assure des prestations professionnelles aux parlementaires et commissions. Enfin, le Parlement organise régulièrement des formations et des séances d'information portant, notamment, sur l'Union africaine et le Parlement panafricain.

Au Costa Rica, les informations relatives aux négociations internationales sont divulguées au moyen d'un « système d'information parlementaire », tandis qu'en Jamaïque le Parlement en a généralement connaissance par les documents présentés par les ministères et par les déclarations des ministres compétents devant lui. Au Maroc, en Espagne et dans d'autres pays, le Parlement informe ses membres de l'état d'avancement des négociations internationales par son bulletin hebdomadaire. Il établit des résumés des principaux rapports des organisations internationales qui sont remis aux présidents des groupes politiques et des commissions parlementaires.

Le Parlement belge décrit une initiative, lancée peu après la première Conférence des présidents des parlements nationaux, pour assurer un meilleur contrôle parlementaire des questions relatives à la mondialisation et au commerce international. Après un débat parlementaire au début de l'année 2002, la Chambre des représentants a créé un groupe de travail sur ce sujet, qui a été assisté par une équipe d'universitaires. Le groupe a formulé des recommandations sur les mécanismes institutionnels qu'il fallait mettre en place pour encadrer les processus décisionnels au niveau international. L'année suivante, la Chambre a approuvé en plénière bon nombre de ces recommandations, dont des propositions visant à démocratiser le fonctionnement des organisations internationales et à assurer en particulier un contrôle parlementaire efficace, au

niveau national, de ces organisations. En conséquence, elle a créé en 2004 une commission permanente sur la mondialisation, dont la fonction est essentiellement de suivre de près les négociations internationales, surtout sur le commerce, et de tenir tous les parlementaires informés de leur évolution. La Commission examinera aussi le fonctionnement de la Banque mondiale et du FMI. Elle tient des réunions publiques auxquelles participent les ministres compétents et rédige des rapports publics, qui sont largement diffusés.

Le Parlement suédois décrit une initiative récente prise par les parlements des pays de l'UE pour étendre entre eux la coopération et les échanges d'informations dans l'espoir de renforcer la coopération au niveau des commissions parlementaires permanentes. Le Parlement namibien a organisé avec l'OMC un atelier à l'intention des parlementaires, pour leur permettre de discuter de leur rôle dans le système commercial multilatéral.

ii) Liens avec les organisations internationales; et

iii) Relayer l'information auprès des commissions parlementaires

De nombreux parlements décrivent les mécanismes en place pour renseigner sur les activités des organisations internationales. Les parlements de l'Azerbaïdjan et du Bhoutan se servent de moyens non électroniques et s'informent essentiellement par le biais de contacts réguliers avec de hauts fonctionnaires d'organisations comme l'OMC et les institutions financières internationales. Beaucoup d'autres parlements, notamment ceux de l'Afrique du Sud, d'Andorre, de la Croatie, du Danemark, de la France, de l'Indonésie, de l'Italie, du Maroc et du Mexique ont des liens électroniques avec toutes les grandes organisations internationales, auxquels les parlementaires peuvent accéder par le site parlementaire intranet. Un service semblable a été introduit au Storting norvégien, et le Parlement luxembourgeois prévoit de faire de même cette année. Le Parlement uruguayen fournit ce service au travers du système d'information central qu'il a installé pour ses membres en 2000. Certains parlements – ceux du Pakistan et du Portugal notamment – n'ont pas de projet de ce genre.

La plupart des parlements soulignent que le gouvernement est tenu de présenter des rapports écrits sur les activités de ces organisations et que ces rapports sont communiqués aux parlementaires. A Bahreïn, le Gouvernement doit donner suite dans les deux semaines à toutes les demandes d'information parlementaires, et la réponse est transmise à la Commission compétente et à tous les parlementaires.

De plus, de nombreux parlements ont des services d'information capables d'effectuer des recherches et de rédiger des rapports pour les parlementaires intéressés. Plusieurs parlements de pays européens mentionnent le Centre européen de recherche et de documentation parlementaires (CERDP) comme source importante de services complémentaires.

La grande majorité des parlements indiquent qu'ils ont modernisé la technologie de l'information qu'ils emploient. Dans ces parlements, tous les parlementaires y ont directement accès, soit à distance par des moyens tels que le web, soit par l'utilisation de terminaux d'ordinateurs situés par exemple dans les locaux du parlement. Au Tadjikistan, chaque parlementaire est désormais doté d'un ordinateur avec accès internet et adresse électronique. Le Parlement croate a une commission de l'information, de l'informatisation et des médias, qui conseille le Parlement sur toutes les questions touchant à l'information et à la technologie moderne de l'information. Certains – comme celui du Kazakhstan – ne se sont dotés que récemment d'un site web. Le Bhoutan est en passe de le faire, tandis que d'autres ont mis tout un éventail d'outils d'information modernes à la disposition de leurs membres pour faciliter la collecte d'informations. Le Parlement letton a récemment publié un guide à l'usage de ses membres pour leur expliquer comment accéder par l'internet à l'information dont ils ont besoin.

Le Parlement jamaïcain fait état du Réseau mondial d'information en matière légale de l'Initiative des Amériques (*GLIN - Global Legal Information Network*), qui est mis en place sous les auspices de la Banque interaméricaine de développement et permet aux parlements de recevoir directement des informations de sources internationales.

Aujourd'hui, la plupart des parlements ont une bibliothèque et un service de recherche et utilisent fréquemment d'autres sources d'informations, en particulier celles que leur offrent les organisations internationales. D'autres cependant, comme ceux du Guatemala et du Guyana, disposent de ressources limitées et ne se sont dotés jusqu'à présent que de mécanismes très rudimentaires pour s'informer et faire des recherches.

iv) Utiliser l'information

Si tous les parlements qui ont répondu affirment faire bon usage des informations communiquées par l'UIP, un grand nombre d'entre eux insistent sur l'utilité particulière des liens électroniques établis par l'UIP avec des organisations internationales et disent les utiliser fréquemment. Les parlements se servent aussi régulièrement d'autres informations, comme celles que fournit l'UIP sur les institutions parlementaires, les droits de l'homme et les questions commerciales. Tout en saluant les mérites et avantages du site web de l'UIP, le Parlement de Malte fait observer qu'il faut impérativement que tous les volets de ce site soient régulièrement mis à jour, ce qui n'est pas toujours le cas.

Plusieurs parlements, notamment le Parlement français, décrivent les mécanismes qui ont été mis en place pour que les résultats des travaux accomplis à l'Union soient également diffusés auprès de leurs membres. Ils décrivent aussi les efforts déployés pour que les parlementaires qui se spécialisent dans un sujet donné, par exemple les négociations commerciales, soient aussi représentés aux réunions de l'UIP qui traitent de ce sujet, afin que l'UIP, de son côté, tienne compte des travaux réalisés à l'échelon national. Au Parlement irlandais, les rapports de l'UIP sont transmis aux commissions compétentes.

Le Parlement de Tuvalu indique qu'il n'a pas établi de liens électroniques pour recevoir des informations venant des organisations internationales mais que, bien que n'étant pas encore Membre de l'UIP, le Parlement est en mesure de recevoir l'information fournie par l'UIP par bulletins, lettres et fax. Cette information est transmise par le Secrétariat du Parlement aux parlementaires intéressés.

4. Impliquer les citoyens

Aux termes de la Constitution sud-africaine, le Parlement doit faciliter la participation publique aux processus législatifs et autres du Parlement et de ses commissions. Une gamme complète d'activités a été mise au point. Un service d'éducation publique a été créé qui a organisé des "tournées de la démocratie" visant à présenter le Parlement à la population et à informer cette dernière sur la manière dont elle peut influencer sur le travail législatif et y participer. A ce jour, 16 000 personnes y ont pris part. Parallèlement, le Parlement a institué des séances où les parlementaires peuvent dialoguer directement avec les communautés pour solliciter la contribution du public sur les questions dont est saisi le Parlement.

Mais le projet le plus ambitieux est sans doute celui qui tend à instruire et informer le public sur la vie du Parlement et la manière dont les lois sont faites et dont les gens peuvent influencer sur le processus. Ce projet repose sur des émissions diffusées par les 12 chaînes de radio du service public sud-africain dans toutes les langues officielles, dont l'audience totale est de 35 millions de personnes. Un programme de télévision d'accompagnement de dix épisodes a diffusé à six

millions de citoyens des informations sur la démocratie et la Constitution, les trois branches de l'Etat et le fonctionnement du Parlement.

Il y a aussi des campagnes d'information plus ciblées sur les projets de lois clés présentés au Parlement. Le Parlement cible par ailleurs certains groupes de population. Ainsi, il a organisé des ateliers d'éducation civique pour les femmes rurales dans plusieurs provinces. Il a organisé une conférence sur le renforcement de la participation des femmes au travail législatif et une autre sur la nécessité d'amplifier la participation publique. Le Parlement élabore actuellement un programme d'éducation civique destiné aux jeunes générations qui devrait bientôt être incorporé aux programmes scolaires.

Le Parlement sud-africain a aussi utilisé son site Web pour aller au-devant du public en privilégiant l'interactivité, notamment la possibilité de soumettre électroniquement des propositions sur les textes de loi, les services d'inscription de volontaires, etc. Par ailleurs, le Parlement fait paraître plusieurs publications, dont un livre sur les femmes et le travail législatif, un bulletin d'information intitulé *InSession*, un bulletin appelé *NCOP News* et une publication humoristique illustrée destinée aux jeunes lecteurs. Intitulée *A day in Parliament*, cette publication, qui a été honorée d'un prix, est distribuée dans toutes les écoles du pays.

Le Parlement belge a adopté un grand nombre de mesures, qui sont assez représentatives de celles qui sont appliquées ou mises au point ailleurs. La présentation des comptes rendus analytiques et des procès-verbaux des débats parlementaires a été révisée. La structure et la lisibilité en ont été améliorées, et ils sont maintenant disponibles quelques heures à peine après la clôture des débats. Les projets et propositions de loi sont publiés avec un résumé qui les rend plus accessibles à un large public. Ils sont aussi accompagnés d'un texte officieux qui explique comment les propositions d'amendement s'intégreraient dans les lois en vigueur. Nombre de publications juridiques assez spécialisées et consacrées à des questions complexes, telles que le tribunal d'arbitrage, l'inviolabilité et l'immunité parlementaire, ont aussi paru. De plus, des historiens ont été chargés en 2003 d'écrire l'histoire de la Chambre des représentants.

Celle-ci s'est mise à produire une publication gratuite, destinée au public, qui est tirée à 15 000 exemplaires et paraît trois fois par an dans les deux principales langues officielles. La publication décrit dans une langue accessible le travail de la Chambre. Celle-ci a revu son site web pour le rendre plus transparent et plus commode pour l'utilisateur. Les fonctions de recherche, en particulier, ont été étendues et il est maintenant possible de suivre les débats parlementaires en direct, en audio ou en vidéo. Les débats des commissions peuvent être suivis en audio.

La Chambre des représentants de Belgique s'est également employée en 2000 à mieux informer les médias et a amélioré les services mis à leur disposition. Les débats peuvent être désormais télédiffusés et la télévision régionale tient une plus grande place parmi les moyens utilisés pour familiariser le public avec les travaux parlementaires. Le Parlement s'est équipé d'un centre d'accueil pour les visiteurs et la Chambre a entamé une série de réunions et de débats publics, auxquels participent entre autres des jeunes. De nombreux autres parlements ont également ouvert plus grand leurs portes au public. En Zambie, le Parlement l'a fait en prenant la décision d'assouplir le code vestimentaire pour les visiteurs.

Le Parlement namibien a pris plusieurs mesures pour se rapprocher du peuple. Son président a entrepris de faire le tour du pays pour expliquer le déroulement et l'importance du processus parlementaire et inviter les citoyens à faire connaître leurs idées. Le Parlement s'est doté d'un site web. Il a fait don d'ordinateurs à des services régionaux pour que les citoyens puissent communiquer par la voie électronique avec le Parlement et a créé un service itinérant qui va de village en village pour apprendre à la population à se servir des moyens électroniques pour

communiquer avec le parlement. Celui-ci s'est aussi doté d'un studio radio pour que des émissions radio puissent avoir lieu en direct et que des citoyens puissent s'entretenir directement avec des parlementaires. Enfin, il a tenu une conférence sur le thème de la participation du public au processus législatif et a publié des dépliants sur le fonctionnement du Parlement dans diverses langues locales.

Le Parlement namibien, comme celui du Maroc et beaucoup d'autres, se sert des auditions publiques pour demander l'avis de la population et, pendant la période 2001-2003, a tenu 37 auditions de ce genre. Il a aussi fait un effort particulier en direction des enfants. Depuis 2002, il a rencontré des enfants de toutes les régions du pays pour discuter des questions des droits de l'enfant, et quatre séances sont prévues pour débattre de la justice des mineurs, des effets du VIH/SIDA sur le système de santé et d'un programme d'éducation pour les jeunes de 10 à 14 ans, destiné à les informer des moyens de se protéger de l'infection par le VIH.

Nombre de pays soulignent le travail accompli par les commissions, qui semble être devenu plus transparent. En Irlande, les commissions parlementaires siègent généralement en séance publique, le public et la presse pouvant en suivre les travaux dans la galerie publique. Le Folketing danois signale une tendance croissante à l'ouverture au public des réunions de commission jusqu'à lors tenues à huis clos. En particulier, lorsque des ministres sont consultés. En outre, sur le site web du Folketing, tous les documents de travail non publiés des commissions permanentes sont consultables au même titre que les documents et comptes rendus de débats traditionnellement publiés au Journal officiel.

La plupart des parlements signalent que leurs commissions ont sensiblement accru le nombre des auditions qu'elles tiennent avec des organisations de la société civile. En fait, les relations qu'ils ont avec les milieux associatifs et les citoyens en général passent le plus souvent par les commissions permanentes. C'est le cas en Fédération de Russie, en Finlande, en Islande, en Italie, en Jamaïque, en Lituanie, au Mexique, en Norvège, en Roumanie et en Turquie.

Dans l'ex-République yougoslave de Macédoine, une conférence s'est tenue pour réfléchir à une coopération plus active entre le Parlement et les organisations non gouvernementales. Les représentants de 35 organisations non gouvernementales, les présidents de commission et les présidents des groupes parlementaires y ont pris part. En outre, des mesures spéciales ont été prises par le Parlement pour promouvoir l'inclusion des personnes handicapées dans la vie publique. Le Parlement néerlandais recourt de plus en plus à l'organisation de tables rondes publiques, où parlementaires et représentants de la société civile débattent sur un pied d'égalité.

Au Yémen, le Parlement a organisé des réunions avec des organisations de la société civile sur la condition des femmes, l'emploi et les syndicats. En Roumanie, un forum constitutionnel a été mis en place à titre de structure institutionnalisée de dialogue entre la société civile et les parlementaires pendant la révision de la Constitution. En Lettonie, le ministère concerné est légalement tenu d'indiquer quelles ONG ont été consultées lors de la préparation d'un projet de loi donné et à ces consultations s'ajoutent celles auxquelles procède la commission parlementaire compétente. Pour un projet de loi examiné récemment, la commission parlementaire compétente a reçu des communications, des plaintes et des propositions de 952 personnes physiques et morales. En Estonie, chaque projet de loi doit comporter dans ses notes explicatives une synthèse des consultations tenues avec les parties prenantes.

Au Bélarus, le Parlement a tenu des réunions parlementaires avec des représentants de la population. Récemment, le Parlement s'est efforcé de resserrer ses liens avec les administrations locales, les groupes d'entreprises et d'organisations du pays et la population des zones rurales et des petites communes. En outre, les citoyens ont le droit d'adresser directement au Parlement des questions, requêtes et propositions (par voie postale ou par courrier électronique). Durant la

période 2000-2004, la population s'est adressée au Parlement à 7 726 reprises. Dans 569 cas, il s'agissait de propositions d'amendement de la législation en vigueur.

Une quantité croissante d'informations parlementaires et de services au public est proposée sur les sites web des Parlements. Le Parlement des îles Salomon et celui du Cap-Vert (ce dernier avec l'aide du Programme des Nations Unies pour le développement) élaborent actuellement des stratégies pour mieux communiquer avec les citoyens. Ces stratégies consistent notamment à utiliser la technologie moderne de l'information pour informer le public, à tenir des auditions avec des organisations de la société civile et à autoriser les citoyens à faire des communications au parlement. Le Parlement jamaïcain est en train de créer un site web qui donnera au public accès à des documents et à des débats parlementaires. En Roumanie, le Parlement a pris des mesures pour améliorer son site Web. En plus des informations sur le Parlement et sur son travail, le site offre aux citoyens la possibilité d'obtenir d'autres informations et de soumettre des questions et requêtes en ligne.

Le Parlement du Canada envisage actuellement de mettre en place de nouveaux mécanismes de consultation électronique et de confier à des équipes de parlementaires la tâche de consulter les jeunes sur la réforme démocratique. D'autres parlements (ceux de l'Algérie, de la France et de la Suède par exemple) se sont mis à impliquer plus systématiquement les jeunes au travers de parlements de jeunes qui siègent au moins une fois par an.

En Israël, la Knesset utilise actuellement son site web à titre expérimental pour permettre au public de participer aux travaux des commissions. Sa Commission de la Constitution, des lois et de la justice a mis en place un système interactif perfectionné. Le Parlement hongrois indique que, en plus de sa page d'accueil, chacune des commissions permanentes aura bientôt sa page d'accueil propre. La Commission de la société de l'information et du savoir du Sénat espagnol tient un forum accessible aux citoyens par Internet, qui lui permet de recevoir des suggestions et des informations des électeurs. En Algérie, le site web du Parlement est de plus en plus transparent et pratique. L'interactivité y est privilégiée et le Parlement y propose un forum de discussion. Le Riksdag suédois recourt aussi depuis peu à de nouvelles campagnes d'information pour faire participer et contribuer les citoyens aux travaux des commissions, notamment par un meilleur usage du courrier électronique et du site web du Parlement. Au Royaume-Uni, la Commission d'enquête sur la modernisation de la Chambre des communes, qui s'intéressait aux moyens de rapprocher le Parlement du public, a mené en partie son enquête au moyen de consultations en ligne. En Irlande, le Parlement est arrivé à un stade avancé de son projet de mise au point d'un système de publication électronique du travail législatif, allant de l'élaboration des projets de loi jusqu'à la promulgation des lois en passant par les diverses étapes intermédiaires.

Nombre de parlements laissent la télévision retransmettre leurs débats. C'est le cas au Canada, au Danemark, en Espagne, en Ex-République yougoslave de Macédoine, en France, en Indonésie, en Iran (République islamique d'), en Islande, au Luxembourg, à Malte, au Portugal, au Royaume-Uni, en Suède, au Yémen et en Zambie (à titre d'essai). Les parlements canadien et allemand font aussi usage de la vidéo-conférence pour permettre à des commissions parlementaires d'entendre des témoins de l'autre bout du pays ou du monde. Des projets similaires sont en préparation en Ethiopie.

Le Parlement chinois dit accorder une attention particulière aux pétitions et plaintes du public et a ouvert des lignes téléphoniques pour faciliter le dépôt de plaintes, sur des questions relatives à l'application des lois par exemple. Il sonde l'opinion sur les projets de lois relatifs à l'administration locale, aux organisations populaires et aux universités et instituts de recherche, et il organise des séminaires et colloques pour s'assurer le concours des experts et celui du public. La Chambre des représentants de l'Indonésie a nommé des fonctionnaires chargés de recevoir les plaintes et

suggestions de loi émanant du public, de les examiner et de les aiguiller sur les commissions et services compétents du parlement. Le Parlement allemand dit recevoir quelque 20 000 pétitions chaque année. De fait, la plupart des parlements (non seulement ceux qui s'inspirent du modèle de Westminster, mais aussi les parlements algérien, croate, koweïtien, polonais, portugais, saoudien, slovaque et beaucoup d'autres) ont des procédures de pétition et d'appel très au point. Au Japon, les assemblées locales peuvent contribuer aux travaux de la Diète en lui adressant par écrit des déclarations et des avis. Au Koweït, une commission permanente des pétitions et des plaintes reçoit toutes sortes de plaintes des citoyens. Elle se met en contact avec les ministères ou autorités compétents et convoque les ministres et autres dirigeants pour examiner avec eux les plaintes et résoudre les problèmes. En Arabie saoudite, le Conseil de la Choura signale un système semblable. En Roumanie, il y a dans chaque Chambre une commission chargée d'instruire les requêtes et les plaintes du public.

Le Parlement du Chili a commencé à organiser des conférences, des séminaires et des ateliers où experts et représentants du public sont invités à discuter de questions spécifiques et à formuler des recommandations. Le Parlement hongrois a ouvert un bureau pour faciliter la communication et les relations entre lui et les organisations de la société civile. La Knesset israélienne tient chaque année une conférence de citoyens, à laquelle participent diverses entités extérieures, tandis que la Diète japonaise et le Parlement moldove organisent des forums publics. Au Japon, la Diète indique qu'elle organise des forums publics pour recueillir des avis sur la Constitution, ainsi que des auditions de commission dans les métropoles régionales avec les parties intéressées et les citoyens sur les projets de loi suscitant un intérêt général ou ayant un but général.

Le Parlement slovène signale qu'un tiers des députés, le Conseil national ou 40 000 électeurs peuvent demander un référendum lorsqu'ils veulent associer plus étroitement le public au processus décisionnel du parlement. Dans certains cas, le Parlement n'est pas autorisé à adopter une loi tant que les résultats d'un référendum ne sont pas connus, tandis que dans d'autres, un référendum peut avoir pour effet d'annuler un projet de loi adopté. Le public peut également participer en présentant au Parlement une proposition de loi (qui doit être cependant soutenue par 5 000 électeurs au moins) et en demandant une révision de la constitution (demande qui, pour être acceptée, doit avoir le soutien d'au moins 30 000 électeurs). Le système suisse de démocratie directe donne aux citoyens de nombreuses possibilités d'infléchir le travail parlementaire au moyen de référendums. Le Costa Rica a lui aussi institué un mécanisme qui permet de tenir un référendum si 5 % des citoyens inscrits sur les listes électorales en font la demande. Il existe aussi dans ce pays un bureau des initiatives populaires où les citoyens peuvent déposer leurs suggestions, initiatives et propositions de loi. En Roumanie, 100 000 électeurs suffisent pour déclencher une initiative législative et 500 000 électeurs sont requis pour lancer une révision de la Constitution. Dans l'ex-République yougoslave de Macédoine, 150 000 électeurs suffisent pour proposer une demande d'amendement de la Constitution, 10 000 électeurs pour proposer une loi et 150 000 électeurs pour demander un référendum. En outre, pour les lois complexes d'intérêt général, le Parlement peut décider d'avoir un débat public sur le projet de loi. Dans ce cas, le projet de loi est publié dans la presse accompagné d'une demande de soumission d'avis et propositions.

D'autres parlements par contre, tels que celui du Cameroun, indiquent que les relations entre le Parlement et le public se limitent encore au dialogue que les parlementaires entretiennent avec les électeurs de leur circonscription. Le Parlement du Bhoutan ajoute qu'une grande partie des décisions relatives au développement sont maintenant décentralisées pour permettre une meilleure participation des citoyens au processus décisionnel.

5. *Diplomatie parlementaire*

Si, en répondant à cette question, un parlement indique qu'il aurait nettement préféré ne pas employer l'expression de « diplomatie parlementaire », tous les parlements (y compris ce dernier) ont donné de nombreux exemples de la façon dont ils exercent cette fonction. Le nombre croissant de visites et de groupes bilatéraux d'amitié montre clairement que c'est là aussi un domaine où les parlements étendent leurs activités internationales. Au cours des deux dernières années, l'Assemblée populaire nationale chinoise a reçu plus de 200 délégations parlementaires étrangères conduites par le président ou le vice-président du parlement en question et a envoyé plus d'une centaine de délégations en visite à l'étranger; elle a aussi institué des mécanismes de dialogue et d'échange avec plusieurs parlements d'autres pays. En une année, la Chambre des communes du Royaume-Uni a reçu 78 délégations étrangères. La même année, la section britannique de l'UIP a reçu sept autres délégations au nom de la Chambre et a envoyé des délégations dans cinq pays. De nombreux parlements ont créé des groupes d'amitié parlementaires. Quatre-vingt-cinq en Chine, 18 en Algérie, près de 40 au Chili, 41 en Ex-République yougoslave de Macédoine, 41 en Irlande, 50 en Lettonie, 75 en Roumanie, et 49 en République de Moldova. Les parlements angolais, français, jordanien, maltais et saoudien signalent eux aussi qu'ils en ont créé plusieurs mais ne donne pas de chiffre. L'Assemblée nationale du Koweït indique que chaque législature crée dix groupes d'amitié parlementaire et que chaque groupe établit des relations avec 15 parlements de pays amis.

Tous les parlements considèrent leur participation aux forums interparlementaires mondiaux, régionaux et autres, comme une forme essentielle de l'exercice de la diplomatie parlementaire. Il ne faut donc pas s'étonner qu'ils signalent presque tous qu'ils ont accueilli à un moment ou un autre des réunions d'organisations interparlementaires et que cela fait partie du versant parlementaire de la diplomatie.

En règle générale, les parlements des pays touchés ou impliqués dans un conflit recourent aussi invariablement à la diplomatie parlementaire pour trouver une solution à ce conflit. Cette diplomatie prend des formes diverses. Les réunions des organisations interparlementaires et les assemblées sont l'occasion de s'entretenir avec des parlementaires des pays en conflit ou touchés par un conflit. Les parlements donnent plusieurs exemples des réunions qui se tiennent en marge des sessions de l'Union interparlementaire et de plusieurs groupements parlementaires d'Afrique, du monde arabe, d'Asie, d'Europe et d'Amérique latine.

Plusieurs parlements mentionnent aussi les visites bilatérales, rendues par exemple par les présidents de parlement. En Belgique, comme ailleurs, ces visites sont minutieusement préparées et sont une excellente occasion d'en savoir plus sur l'ordre du jour de l'autre et de traiter de questions d'intérêt commun. Ces visites, note-t-on, permettent de rencontrer un éventail beaucoup plus large de représentants politiques que ne le permettent généralement les visites de membres du gouvernement. Le Parlement estonien considère que la diplomatie parlementaire doit compléter la politique étrangère du pays, et en donne comme exemple une visite du Président du Parlement au Canada durant laquelle la question de la liberté des visas a été examinée avec le pouvoir exécutif mais aussi le pouvoir législatif. Les parlements de Malte et de l'Algérie voient dans la diplomatie parlementaire un complément important aux relations intergouvernementales. Le Parlement du Bélarus indique avoir conclu avec les parlements de l'Arménie et de l'Ukraine des accords de coopération portant création de commissions interparlementaires bilatérales. Ces commissions auront pour mandat de promouvoir les relations dans divers domaines. On envisage la création au sein de ces instances de groupes de travail chargés notamment d'améliorer la législation nationale.

Des visites bilatérales peuvent aussi être entreprises au niveau des commissions. Ainsi, le Parlement de la Finlande, par exemple, indique que des délégations de diverses commissions rendent fréquemment visite à leurs homologues d'autres parlements. En Ex-République yougoslave de Macédoine, la Commission de politique étrangère a lancé une conférence concernant le "Corridor 8" (couvrant l'Albanie, la Bulgarie et l'Ex-République yougoslave de Macédoine). A cette conférence, une déclaration commune a été adoptée consacrant l'engagement pris en commun de réaliser le couloir en question.

Autre forme d'activité diplomatique conduite par les parlements : les réunions avec les ambassadeurs accrédités. Cette forme d'activité est mentionnée notamment par l'Angola et la Jordanie. Le Parlement du Kazakhstan cite à titre d'exemples de sa diplomatie les invitations qu'il adresse au Secrétaire général de l'ONU et aux directeurs d'organisations intergouvernementales.

Dans certaines situations de conflit, l'engagement de parlementaires peut aider les protagonistes à entamer un dialogue politique. Parmi les exemples donnés, retenons ceux-ci :

- A l'invitation de l'UIP, les présidents de parlement des pays voisins de l'Iraq se sont réunis à Amman (Jordanie) en mai 2004 pour y débattre de la manière de contribuer à stabiliser la région;
- La Commission de la sécurité nationale et de la politique étrangère du Majlis iranien a eu des entretiens avec ses homologues d'autres parlements sur la crise en Iraq, en Afghanistan et en Palestine;
- Le Président de la Chambre des Représentants du Maroc a organisé une réunion des Présidents de parlement des pays de la Méditerranée à la suite des attentats à la bombe commis par des terroristes en 2001 pour formuler une réponse parlementaire;
- Les présidents des Parlements du Cap-Vert et du Mozambique ont effectué une mission en Guinée-Bissau au nom des présidents des parlements des pays lusophones et ont ainsi facilité l'établissement d'un dialogue politique dans ce pays début 2003;
- Les présidents de trois parlements du Caucase – l'Arménie, l'Azerbaïdjan et la Géorgie – se sont réunis à l'invitation du Président du Sénat français pour discuter du conflit dans la région du Nagorny-Karabakh;
- Les Parlements du Mali et de la Sierra Leone ont décidé d'institutionnaliser les rencontres entre les parlements de la sous-région (Libéria, Sierra Leone et Guinée); trois réunions se sont tenues jusqu'à présent;
- Le Parlement pakistanais note que les échanges de délégations parlementaires avec l'Inde ont eu l'avantage de réduire la tension entre les deux pays et le Parlement soudanais estime que, grâce à la présence de ses délégations à de nombreuses réunions à l'étranger, ses relations bilatérales se sont sensiblement améliorées;
- Les présidents des parlements du Bénin, du Burkina Faso, du Cameroun et du Mali ont rencontré récemment leur homologue ivoirien, d'abord à Cotonou, puis à Abidjan, et ont concouru à l'établissement d'un dialogue politique en Côte d'Ivoire.
- Les présidents des parlements de la Communauté de développement de l'Afrique australe se rendent en visite dans la République démocratique du Congo afin de contribuer à l'action menée pour ramener la paix et la stabilité dans la région.
- L'instance interparlementaire irlandaise-britannique qui, en plus des représentants des Parlements de la Grande-Bretagne et de l'Irlande, compte des représentants du Parlement écossais, de l'Assemblée nationale du Pays de Galles, de l'Assemblée de l'Irlande du Nord, de la Haute Cour de Tynwald et des Etats de Guernesey et de Jersey, a appuyé le processus de paix en Irlande du Nord;

- L'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe a lancé récemment des initiatives sur les conflits en République tchétchène, à Chypre et dans le Haut-Karabakh.

Les parlements sud-africain et turc ont fait porter leur attention sur la crise du Moyen-Orient et ont envoyé des délégations pluralistes en Israël et en Palestine pour essayer de mieux comprendre le conflit, pour promouvoir un dialogue entre les deux parties et pour formuler des recommandations sur une action politique et humanitaire en faveur d'une solution à la crise.

Certains parlements ont organisé des manifestations dans le but spécifique de promouvoir l'entente et de faire avancer la cause de la paix dans des situations de conflit. L'Assemblée nationale française a organisé deux colloques internationaux sur les Balkans en 1999 et 2000, une visite du groupe d'amitié France-Israël dans les territoires palestiniens en 2000, la réception conjointe des Présidents de la Knesset et du Conseil législatif palestinien en 2002 à l'occasion d'un colloque international, et une mission d'information sur le rôle de l'Union européenne dans la solution du conflit au Proche-Orient, qui a été constituée en janvier 2004 par sa commission des affaires étrangères.

La Diète japonaise rend compte des mesures de confiance qui sont prises depuis 2002 par les délégations des parlements de l'ASEAN et de trois autres pays assistant aux sessions de l'UIP. A ces réunions, chaque délégation expose sa vision de la situation actuelle dans la région de l'Asie et du Pacifique, en évoquant les divers problèmes qui se posent aux pays de la région et éventuellement les moyens de les résoudre. Après avoir évalué les activités des organisations en place, telles que le Forum régional de l'ASEAN, qui s'emploient à établir un climat de confiance, les délégations essaient de dégager des conceptions communes en matière de mesures de confiance. En 2003 les délégations ont débattu de questions liées au terrorisme et, en avril 2004, elles ont traité de la piraterie. La Diète japonaise a tenu une réunion spéciale de ce groupe au Japon en avril 2005.

D'autres parlements rendent compte de la diplomatie parlementaire menée dans le cadre de processus institutionnels. La Chambre des députés italienne, par exemple, a utilisé pleinement la coopération parlementaire euroméditerranéenne pour promouvoir les relations entre la Knesset et le Conseil législatif palestinien. Le Majlis iranien a signalé le rôle qu'il a joué dans la création de l'Union parlementaire des Etats membres de l'Organisation de la Conférence islamique (OCI), dont le Secrétariat est sis à Téhéran.

Des parlementaires peuvent aussi apporter une contribution majeure à la paix et à la sécurité. Ce fut le cas de plusieurs des grandes figures de l'UIP à ses débuts, qui ont reçu le Prix Nobel de la paix en reconnaissance de leur travail. Ils font des émules aujourd'hui, et certaines des réponses relèvent l'importance du travail accompli par ces parlementaires. Le Parlement canadien souligne le travail réalisé par certains de ses membres en faveur de la Cour pénale internationale et du Traité sur les mines terrestres antipersonnel, ainsi que par des émissaires au processus de paix au Soudan et en Sierra Leone. Le Parlement norvégien fait état du travail accompli par l'un de ses membres à la présidence du Comité de l'UIP sur les questions relatives au Moyen-Orient, qui cherche à promouvoir le dialogue entre parlementaires israéliens et palestiniens. Le Riksdag suédois note que l'un de ses membres a représenté l'Assemblée parlementaire de l'OSCE dans le conflit du Nagorny-Karabakh et que deux autres déploient une grande activité dans des groupes de travail ad hoc sur l'Abkhazie, la République de Moldova et le Bélarus. Un membre du Parlement islandais a participé aux travaux du Groupe de travail spécial sur la Tchétchénie de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe.

Le Parlement allemand a lancé un projet *Des parlementaires protègent des parlementaires*, dans lequel des membres du Bundestag interviennent en faveur de parlementaires d'autres pays, dont les droits de l'homme ou les droits de parlementaire sont menacés. Ce projet amène aussi les

délégations du Bundestag à l'Union interparlementaire et à plusieurs organisations parlementaires régionales à développer leurs relations de coopération.

Plusieurs des réponses soulignent l'importance du travail accompli dans le contexte de la coopération technique entre parlements. Pour beaucoup, l'affermissement des institutions parlementaires dans des pays qui sortent d'un conflit tient une grande place dans les activités parlementaires en faveur de la paix et de la sécurité. Des parlements comme ceux de Belgique, de France, de Lettonie et de Norvège donnent des exemples d'initiatives concrètes prises pour apporter cette aide en Afrique, en Iraq, en Géorgie et dans beaucoup d'autres pays. Le Parlement de la République de Corée a, lui aussi, envoyé des représentants en Iraq et dans les pays voisins pour offrir à l'Iraq une aide à la reconstruction. En Norvège, le président du Parlement a établi un groupe de travail parlementaire sur la coopération avec les parlements de certains pays de l'Ex-Yougoslavie, qui entreprend des voyages d'étude et des projets concrets. Le Parlement suédois a organisé un séminaire sur le thème « Démocratie et gouvernement » à l'intention des parlements de la région des Balkans.

Le Parlement sud-africain, le Bundestag allemand, l'Althingi islandais, le Parlement namibien, le Sénat et la Chambre des députés roumains et le Riksdag suédois citent la participation aux missions d'observation électorale comme exemple de diplomatie parlementaire. Le Parlement espagnol rappelle, quant à lui, qu'il a pris part à des missions internationales d'observation en Albanie, en Guinée, au Kosovo, dans l'Ex-République yougoslave de Macédoine, dans la Fédération de Russie, en Mauritanie, en Serbie et en Ukraine.

Contrairement aux formes traditionnelles de la diplomatie, la diplomatie parlementaire ne se limite pas aux affaires internationales. Elle peut également se pratiquer au niveau national. La Chambre des représentants de l'Indonésie explique qu'elle a créé des comités ad hoc pour se pencher sur les conflits qui se poursuivent dans la région de l'Aceh et les Moluques. Elle a constitué des équipes de suivi chargées de négocier avec les autorités locales et les personnalités politiques pour éviter l'escalade du conflit et commencer la reconstruction dès que le conflit aura cessé. Le Parlement a aussi envoyé des parlementaires se joindre à la délégation gouvernementale qui négocie avec des responsables de l'Aceh en exil.

Enfin, le Parlement jamaïcain fait savoir que, après la conférence des présidents des parlements nationaux de 2000, il s'est adjoint les services d'un médiateur politique. Celui-ci a pour mission d'enquêter sur toute décision prise par un parti politique, ses membres ou des partisans, qui constitue ou risque de constituer une atteinte à un accord, à un code ou à un arrangement conclu entre partis politiques ou risque de compromettre les bonnes relations entre sympathisants de divers partis politiques. Depuis qu'ils existent, les services du médiateur ont facilité le règlement de problèmes qui tenaient à des divergences politiques dans la société.

6. *Relations avec les autres organisations interparlementaires*

Certains parlements, comme ceux de la Bosnie-Herzégovine, d'Israël et du Luxembourg, reconnaissent l'existence de doubles emplois et de chevauchements entre diverses organisations parlementaires régionales. La Norvège rapporte que les services de la présidence du Parlement ont examiné les obligations internationales du Parlement et élaboré des directives pour éviter tout double emploi. Cependant, à en juger par les réponses reçues, seuls quelques parlements ont pris des mesures pour mieux coordonner et harmoniser ses relations avec les organisations interparlementaires. La plupart des parlements indiquent plutôt la priorité qu'ils accordent au travail avec certaines organisations parlementaires plutôt qu'avec d'autres, souvent à cause de leur

situation géographique ou de leur appartenance à une communauté linguistique, culturelle ou religieuse donnée.

De fait, les réponses indiquent clairement une intensification de la participation aux structures interparlementaires régionales. Dans le monde entier, cette tendance se dessine nettement; les parlements consacrent de plus en plus de temps et de ressources à la coopération parlementaire régionale. Le Parlement mexicain consacre beaucoup d'attention aux organisations et assemblées interparlementaires d'Amérique latine; le Parlement marocain en fait de même en Méditerranée et le Parlement sud-africain accorde un grand intérêt au développement de plusieurs structures parlementaires africaines, notamment le Forum parlementaire de la SADC et le Parlement panafricain. Le Parlement du Yémen signale son appartenance à l'Union interparlementaire arabe ainsi qu'à l'Union parlementaire des Etats Membres de l'OCI. En outre, il dit œuvrer au renforcement de la coopération entre l'Union interparlementaire arabe et l'Union parlementaire africaine. Le Parlement de l'Angola souligne l'action inscrite dans le cadre du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD). Comme le signale le Parlement portugais, la Conférence des Commissions des Affaires européennes des parlements de l'Union européenne (COSAC) permet la coopération entre commissions parlementaires des pays de l'UE.

Le Parlement britannique donne une idée précise de l'intensité de sa participation aux travaux des organisations régionales. En un an (2002-2003), 66 parlementaires britanniques ont participé à quatre assemblées parlementaires européennes : celles du Conseil de l'Europe, de l'Union de l'Europe occidentale, de l'OSCE et de l'OTAN. En tout, ils ont assisté à 235 réunions de commission et à 11 sessions plénières !

L'Assemblée nationale française concentre, elle aussi, sa participation sur ces quatre assemblées régionales. Elle nomme une délégation permanente, dotée d'un président et d'un bureau, pour chacune de ces assemblées. Elle relève qu'il ne peut y avoir de chevauchement ni de double emploi en raison de la spécificité de chacune des organisations concernées et que, rattachées administrativement à une même structure, ces délégations peuvent être mieux informées des activités des autres et communiquer plus facilement entre elles.

Le Parlement italien envoie lui aussi des délégations permanentes à ces quatre instances axées sur la sécurité européenne, ainsi qu'à l'ICE (Initiative de l'Europe centrale). Il signale une meilleure coordination et moins de chevauchements entre le Parlement européen, le Conseil de l'Europe et l'OSCE en matière d'observation des élections.

L'Assemblée populaire nationale de la Chine est devenue membre ou observateur de 12 organisations interparlementaires régionales et a accueilli cinq conférences de ces organisations ces deux dernières années.

Quant à l'élimination des doubles emplois, le Parlement canadien signale que la participation aux organisations interparlementaires s'organise au travers d'associations parlementaires officielles, auxquelles tous les députés et sénateurs peuvent adhérer. Depuis peu, les présidents de ces associations se rencontrent régulièrement pour discuter de questions et de préoccupations communes, y compris de problèmes de relations et de financement. Au Parlement marocain, des groupes nationaux ont été constitués pour chacune des organisations régionales.

Au Bélarus, la Commission permanente de la sécurité nationale et des affaires étrangères établit tous les ans un rapport d'évaluation des activités interparlementaires et arrête les priorités dans cette sphère pour l'année à venir. En Ex-République yougoslave de Macédoine, le Président de l'Assemblée décide, avec les Vice-Présidents, des invitations et réceptions de délégations parlementaires et de représentants d'autres organes et d'organisations étrangères, ainsi que de la composition des délégations permanentes et ponctuelles à l'étranger, ceci afin de mieux coordonner les activités internationales de l'Assemblée.

Le Parlement moldave note que la coordination avec ces institutions parlementaires est assurée en grande partie par le personnel parlementaire attaché aux délégations qui assistent aux réunions organisées par les institutions. Au Rwanda, le bureau des deux chambres du Parlement a pour tâche de coordonner les délégations aux diverses structures interparlementaires. En Arabie saoudite, le Conseil de la Choura a créé un service des relations interparlementaires doté d'un effectif de 16 personnes. A sa création, il a été chargé par voie réglementaire de prévoir, programmer et contrôler les activités internationales de la Choura

L'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE) signale que pour assurer les relations entre elle et les organisations interparlementaires, ainsi qu'avec d'autres institutions, une unité de coopération interparlementaire a été mise en place en 2001 au Secrétariat de l'Assemblée. En septembre 2004, cette unité a été intégrée à la Direction des relations interparlementaires et institutionnelles nouvellement créée au Secrétariat de l'Assemblée. En outre, pour mettre en place des moyens plus performants de coordination entre les instances parlementaires européennes régionales et sous-régionales, on étudie la possibilité de tenir une réunion bisannuelle des présidents des instances parlementaires européennes régionales et sous-régionales.

Le Parlement espagnol indique que, après avoir participé à plusieurs conférences, assemblées et réunions de présidents de parlement, il est mieux à même de coordonner et d'harmoniser sa participation aux divers forums interparlementaires. Au Royaume-Uni, la section britannique de l'UIP (qui travaille en liaison étroite avec son homologue de l'Assemblée parlementaire du Commonwealth) veille aussi à la coordination. En Zambie, le Parlement a organisé un séminaire de formation de deux jours pour préparer les parlementaires délégués auprès d'organisations internationales et les aider à remplir cette fonction de manière plus efficace.

En Suède, un groupe de travail parlementaire a récemment présenté plusieurs recommandations visant à améliorer la participation du Parlement à la coopération interparlementaire. Après avoir relevé l'importance de promouvoir de bonnes conditions de travail pour les délégations internationales, il a recommandé au Riksdag d'examiner de manière approfondie la façon dont il remplit ses engagements sur la scène internationale. Il a analysé la tendance à l'institutionnalisation, constatée dans les commissions parlementaires, la participation aux délégations gouvernementales, la coopération nordique, à l'UIP, et qui se traduit par l'apparition de nouveaux réseaux parlementaires et de nouvelles assemblées parlementaires. Le groupe a demandé que les rapports rédigés par les membres des délégations soient plus clairs, de même que les modes d'élection de ces membres. Enfin, il a confirmé que les délégations nommées par le Parlement ou son bureau ne pouvaient pas représenter le Riksdag lorsqu'il s'agissait de prendre des décisions de nature politique.

L'Assemblée populaire nationale chinoise rend compte de certaines tentatives faites pour renforcer la coopération parlementaire dans la région de l'Asie et du Pacifique. Il a recommandé que les parlements de la région intensifient leurs échanges, comparent les procédures qu'ils suivent dans l'élaboration des lois et le contrôle du Parlement et s'emploient davantage à développer les relations entre jeunes parlementaires.

Le Parlement namibien fait état des efforts déployés en Afrique pour renforcer la coopération parlementaire par la création du Parlement panafricain. Le Sénat français a lancé une initiative pour renforcer la coopération entre sénats au niveau mondial et régional. En même temps, il évoque, comme plusieurs autres parlements, les dangers de la prolifération et indique qu'il n'a nullement l'intention de participer à tous les réseaux et associations parlementaires qui se créent. Il précise que, s'il souhaite voir s'approfondir les relations avec les Nations Unies et la Banque mondiale, il estime que cet approfondissement devrait passer par l'UIP et non par les réseaux

parallèles créés par ces organisations. Il insiste donc pour que les contacts avec ces organisations soient noués au travers de l'UIP.

Au Danemark, le Folketing a pour principe général de travailler au sein des structures interparlementaires existantes et d'éviter la création de nouvelles structures. De plus, le Folketing privilégie la participation aux conférences et autres activités qui sont parrainées par d'autres parlements ou par des organisations interparlementaires. C'est pour cela que le Folketing n'appuie pas la participation de parlementaires aux activités et conférences organisées par des organisations non gouvernementales. A Malte, le Parlement a une position légèrement différente sur la création de nouvelles organisations interparlementaires. Tout en insistant pour que ces organisations soient performantes et ne fassent pas double emploi, le Parlement maltais précise qu'il ne faut pas étouffer toutes les initiatives visant à mettre en place des organisations régionales là où leur existence est nécessaire.

7. Appui à l'UIP

De toute évidence, tous les parlements qui ont répondu au questionnaire confirment leur appui à l'Organisation. Certains rappellent le soutien qu'ils ont apporté à la réforme engagée à l'UIP, d'autres soulignent l'appui politique et financier qu'ils lui fournissent actuellement. D'autres encore appellent l'attention sur les efforts qu'ils déploient pour que les informations concernant l'UIP soient plus largement diffusées auprès de leurs membres. Un parlement (celui de Tuvalu) indique qu'il appuie sans réserve le travail de l'UIP mais qu'il n'en est pas encore membre, notamment à cause des dépenses que cela implique. Un autre parlement (celui de la Jamaïque) a dû demander la suspension volontaire de son affiliation en raison de difficultés budgétaires.

Quant aux mesures concrètes prises pour renforcer l'UIP, certains parlements, l'Assemblée nationale du Koweït, par exemple, traduisent les documents de l'UIP dans la langue du pays. Le Parlement uruguayen a créé un service spécial pour la traduction en espagnol de tous les documents officiels de l'Union et leur diffusion auprès de tous les parlements d'Amérique latine. Au Parlement estonien, toutes les résolutions adoptées par l'UIP sont traduites en estonien et transmises aux commissions intéressées. Elles sont aussi envoyées au Cabinet de la Présidence de la République, au Premier Ministre, au Ministre des Affaires étrangères, au Ministre de la Justice et à d'autres ministres et instances compétentes. En Namibie, toutes les résolutions de l'UIP sont soumises au Parlement.

Plusieurs parlements ont pris des mesures pour renforcer leur participation à l'Organisation. En Norvège, la délégation à l'UIP est maintenant élue par le Parlement pour une durée de quatre ans. Elle prévoit les travaux et activités à entreprendre en rapport avec ceux de l'UIP, met en œuvre les décisions de l'Union et y donne suite et, depuis 2003, présente également des rapports officiels écrits au Parlement chaque année. Ces rapports sont renvoyés devant la Commission des affaires étrangères pour suivi et sont débattus ensuite par le Parlement en plénière.

En Estonie, comme ailleurs, le groupe de l'UIP réunit tous parlementaires, ce qui, dit-on, montre l'importance donnée à l'UIP. Au Cap-Vert, le Parlement et son président sont aujourd'hui beaucoup plus impliqués dans les travaux de l'Organisation.

L'Assemblée populaire nationale chinoise donne de nombreux exemples de la solide relation institutionnelle établie entre elle et l'UIP. Les délégations aux réunions de l'UIP sont conduites par un vice-président du Parlement particulièrement expérimenté et se composent de certains membres permanents (pour assurer la continuité) et de membres choisis pour leur compétence dans les sujets inscrits à l'ordre du jour. Toutes les délégations présentent un rapport écrit à la commission permanente du Parlement, qui en débat. Elles sont assistées d'un personnel rompu aux règlements et procédures de l'Union.

La Diète japonaise a, elle aussi, pris des mesures pour renforcer ses relations institutionnelles avec l'UIP. Elle a créé une "table ronde parlementaire" composée de parlementaires ayant une expérience des activités de l'UIP qui vise à mieux faire comprendre les activités de l'UIP au sein de la Diète et joue un rôle majeur dans la promotion de la participation aux activités de l'UIP. En outre, la Diète donne à ses deux présidents le rôle de conseillers principaux sur les questions intéressant l'UIP. Le Parlement irlandais indique que la délégation assistant à l'Assemblée de l'UIP est conduite par le Président de la Chambre ou du Sénat. A Malte, en Algérie et dans d'autres pays, la délégation parlementaire est conduite par le Président.

En Roumanie, le Groupe UIP a pris l'initiative d'éditer un bulletin présentant tant l'UIP que les principales activités des parlementaires roumains en lien avec l'UIP. Cette publication est largement distribuée, par exemple à tous les sénateurs et députés, aux commissions, aux instances parlementaires spécialisées, aux bibliothèques parlementaires et aux ministères compétents.

Au Mali, l'un des vice-présidents s'est vu donner pour mission de rendre compte des travaux de l'UIP et de proposer des mesures pour renforcer encore l'Organisation. Le Parlement de l'Azerbaïdjan se sert systématiquement de ses contacts avec les délégations de parlements et de gouvernements pour souligner la nécessité de développer la coopération interparlementaire au travers de l'UIP. Le Parlement letton organise un débat annuel sur les questions internationales, auquel participent les délégations à toutes les structures interparlementaires, ce qui l'aide aussi à harmoniser son action dans les diverses institutions. Plusieurs parlements, à savoir le Croate, le Français et l'Italien, ont amélioré leurs procédures de transmission des résultats des assemblées statutaires de l'Union. En Roumanie, les procédures internes prévoient des rapports sur chaque activité, ainsi que des rapports annuels et quadriennaux, qui sont soumis pour débat au Bureau et à la Commission des Affaires étrangères. En Estonie, le comité directeur du groupe UIP, ainsi que les autres délégations parlementaires internationales font rapport annuellement à la Commission des Affaires étrangères et, une fois par an, à l'Assemblée générale. Le Parlement de Bahreïn, Membre de l'UIP depuis peu, se propose d'œuvrer au renforcement du rôle de l'UIP dans le monde arabe.

Les Parlements de l'Allemagne, d'Andorre, du Bélarus, de la Belgique, du Canada, de la Chine, de l'Éthiopie, de la Fédération de Russie, de la France, du Guatemala, du Japon, de la Jordanie, du Royaume-Uni, de la Suède, de la Suisse et de la Tunisie ont rencontré leur ministre des affaires étrangères et/ou les représentants permanents de leur pays auprès des Nations Unies pour s'assurer que leur pays soutiendrait les propositions visant à renforcer le rôle de l'UIP vis-à-vis des Nations Unies.

Bien qu'elle ne soit pas un parlement national, l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe indique qu'elle invite régulièrement le Président de l'UIP à prendre la parole en séance plénière et que son président suit régulièrement des réunions plénières de l'UIP.

8. *Promouvoir les Objectifs du Millénaire pour le développement*

Les commissions Mondialisation des deux chambres belges se penchent sur les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), y ont consacré des débats et le Sénat a rédigé une note de réflexion à ce sujet. La Chambre des représentants examine actuellement un projet de loi transmis par le Sénat, qui institutionnaliserait la procédure par laquelle gouvernement et parlement travailleraient à la mise en œuvre des OMD. Cette loi obligerait en particulier le gouvernement à présenter un rapport annuel au Sénat avant le 30 juin de chaque année, dans lequel il exposerait les mesures prises pour que les OMD deviennent réalité, décrirait en détail les activités menées par le représentant de la Belgique au FMI, à la Banque mondiale et au PNUD et analyserait les progrès accomplis par le gouvernement dans la réalisation des OMD.

Les OMD ont fait fréquemment l'objet de débats au Royaume-Uni, à la Chambre des Communes et à la Chambre des Lords, et tiennent une place centrale dans les travaux de la Commission parlementaire pour le développement international. Cette commission évalue chaque année les progrès réalisés à la fois dans la mise en oeuvre des accords sur les services publics (qui s'inspirent des OMD) et dans les pays recevant une aide au développement du Royaume-Uni. Elle est également en contact régulier avec les départements des Nations Unies compétents en matière de développement.

Les parlementaires luxembourgeois participent activement à une campagne destinée à sensibiliser le public aux questions de la coopération au développement. Le Parlement espagnol travaille, lui aussi, à la mise en oeuvre des OMD, en particulier au travers de sa Commission de la coopération internationale au développement. Le Parlement suédois a approuvé une nouvelle politique de développement, applicable à l'échelle mondiale, qui s'inspire des OMD, et a consacré une publication à ce sujet. Il a également réuni des représentants des commissions du Parlement européen compétentes en matière de développement international afin de les encourager à unir leurs efforts à la poursuite des OMD.

Le Parlement éthiopien a exécuté en 2003 un programme destiné à sensibiliser ses membres aux OMD. Le Parlement du Cap-Vert les a introduits dans son programme de formation à l'intention des parlementaires, et plusieurs forums parlementaires ont été organisés sur les questions socio-économiques, l'environnement et la réduction de la pauvreté, ainsi qu'une séance sur le rôle du Parlement dans le développement. Il a également mis au point un programme de coopération avec le Ministère de l'éducation et l'UNICEF, qui consiste à réunir des parlements de jeunes pour les amener à discuter de certains problèmes, relatifs notamment à l'environnement, et à proposer des solutions. Des femmes parlementaires ont aussi constitué un réseau, qui est axé sur la promotion de la démocratie et les questions du développement.

La Commission des affaires étrangères et du commerce international de la Chambre des Communes canadienne a étudié les OMD et le rôle du PNUD. Sa sous-commission des droits de l'homme et du développement international a aussi rédigé un rapport sur le VIH/SIDA en Afrique subsaharienne. En Irlande, la Commission des affaires étrangères commune aux deux Chambres a mis en place une sous-commission de la coopération qui suit les relations entre l'Irlande et les pays en développement dans les domaines du développement, de la coopération, du commerce et de la dette. Elle suit aussi le rôle de l'ONU dans le domaine de la coopération pour le développement. Le Parlement allemand a fait siens les OMD et tient régulièrement des débats sur la politique à suivre à leur sujet, le dernier en date ayant porté sur la lutte contre le VIH/SIDA. A sa demande, le gouvernement a présenté un programme d'action qui expose la contribution de l'Allemagne à la réalisation des OMD. Ce programme doit être révisé et soumis au Parlement tous les deux ans. Le Parlement néerlandais a aussi adopté les OMD. En outre, des membres du Parlement font toujours partie de la délégation néerlandaise à l'Assemblée générale des Nations Unies, ce qui assure un lien direct entre le Parlement et l'ONU.

L'Assemblée populaire nationale chinoise a accordé une grande attention aux OMD et à leur mise en oeuvre et elle a, dans ce cadre, examiné 120 projets de lois, donné des interprétations juridiques et pris des décisions sur des questions juridiques; elle a vérifié l'application de 22 lois et décisions, et a entendu et examiné 40 rapports de travail spéciaux soumis par le Gouvernement.

Le Majlis iranien indique qu'il a adopté divers textes de loi afin de donner de meilleures chances aux femmes (développer leur éducation, combattre la pauvreté, créer des équipements publics en milieu rural, éliminer l'analphabétisme, protéger les droits de femmes et instituer de tribunaux de la famille pour protéger les droits de la famille en tant que pilier de la société).

L'Assemblée nationale du Koweït se prépare à voter un amendement à la loi électorale autorisant les femmes à voter et être candidates aux élections.

Pour soutenir les OMD, le Bélarus a adopté une politique nationale de développement social et économique durable pour la période jusqu'à 2020. Cette politique fixe des buts et des priorités stratégiques et arrête les étapes de la transition vers le développement durable. Elle doit être révisée tous les cinq ans. Pour atteindre les buts énoncés dans cette politique, le Parlement a adopté une législation portant modification des lois sur l'éducation et la protection de la couche d'ozone.

L'Assemblée de l'Ex-République yougoslave de Macédoine énumère les mesures prises conformément aux OMD. Y figurent notamment des mesures pour lutter contre la pauvreté, élever le niveau de l'éducation et la rendre accessible à divers groupes sociaux, renforcer la présence des femmes en politique et dans la vie publique, et protéger l'environnement et assurer un développement durable.

Le Parlement de l'Afrique du Sud a voté d'importantes lois de lutte contre la pauvreté donnant aux citoyens un accès plus aisé à l'activité économique et étendant la protection sociale. Il a aussi légiféré pour instaurer l'éducation primaire universelle, promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, et améliorer la santé maternelle et la lutte contre le VIH/SIDA, le paludisme et d'autres maladies. Pour ce faire, il a tenu des auditions publiques et a consulté experts et communautés.

Le Parlement guatémaltèque a adopté une loi sur le VIH/SIDA et la protection des droits de l'homme à la suite d'initiatives parlementaires. Les Parlements namibien et zambien ont, eux aussi, beaucoup travaillé sur les questions du VIH/SIDA et le Parlement zambien a créé un Conseil national du SIDA. Au Mali, des questions ont été soulevées au Parlement sur les programmes d'éducation, le sida et le paludisme et des réseaux ont été constitués pour travailler sur ces questions. Le Parlement de la République de Moldova a concentré son attention sur la nécessité d'élaborer un plan d'action national dans le domaine des droits de l'homme. Le Parlement lituanien a adopté une résolution par laquelle il proclame 2004 l'Année de la santé infantile et a adopté un programme révisé de lutte contre le VIH/SIDA. Le Parlement roumain a adopté plusieurs lois relatives au revenu minimum garanti, à l'universalité de l'enseignement primaire, à l'égalité entre hommes et femmes, à la santé maternelle et la viabilité environnementale. En outre, les deux Chambres ont mis en place une commission permanente de l'égalité des chances pour les hommes et les femmes. Les commissions parlementaires rwandaises se réfèrent régulièrement aux OMD lorsqu'elles procèdent à l'examen sectoriel des politiques et programmes de développement.

Le Parlement turc a joué un rôle actif dans la promotion de l'égalité des sexes. En 2001, il a adopté un amendement constitutionnel renforçant le principe de l'égalité des sexes; il a adopté un nouveau Code civil pour mettre en œuvre cet amendement et il a fait appel au Guide parlementaire produit conjointement par les Nations Unies et l'UIP à propos de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes pour promouvoir l'égalité des sexes. Il a aussi créé un "groupe parlementaire de mobilisation" qui organise des réunions et des colloques sur les activités du Comité de la Convention.

Le Parlement indonésien a adopté un plan de développement national et des lois en relation avec plusieurs OMD, notamment en matière d'éducation, de santé et de protection de l'environnement. Il a aussi adopté une loi sur les élections générales, dans laquelle il recommande un quota minimum de 30 % de femmes candidates aux élections municipales, régionales et nationales. Au Parlement croate, la commission de l'égalité des sexes et la commission de l'aménagement du territoire et de la protection de l'environnement préparent des lois et suivent

de près la réalisation des OMD dans leurs domaines de compétence. Au Parlement du Costa Rica, la Commission des femmes remplit les mêmes fonctions.

Le Parlement du Maroc a sensibilisé le public aux OMD par des débats parlementaires et des événements spéciaux et a organisé plusieurs ateliers régionaux et nationaux sur les OMD en coopération avec différentes institutions onusiennes. Il a aussi légiféré dans le domaine de l'éducation et a adopté un nouveau code de la famille faisant progresser l'égalité des sexes.

Le Parlement algérien s'est intéressé de près aux OMD, notamment aux questions sur la pauvreté, l'analphabétisme, la pollution et la situation des femmes. Il coopère avec le gouvernement sur les OMD et a voté plusieurs lois sur le développement durable. Actuellement, il se prépare à lancer un rapport national sur les OMD. En Angola, le Parlement est aussi engagé dans la réalisation des OMD. Le processus est piloté par le Ministère du Plan et les parlementaires participent à des séminaires sur la mise en oeuvre du Programme OMD. En outre, le Parlement a décidé de réviser un grand nombre de lois pour les harmoniser avec les OMD.

Le Parlement italien, s'inspirant de la session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée aux enfants, a tenu une conférence mondiale de femmes parlementaires en octobre 2004 pour débattre des politiques concernant les enfants et les adolescents. En outre, en 2001, dans le cadre de la préparation du G8 à Gênes, le Parlement italien avait approuvé des motions encourageant le pouvoir exécutif à adhérer à l'agenda international sur la lutte contre la pauvreté, la lutte contre le VIH/SIDA, l'annulation de la dette et le développement durable. En outre, lors de la 31^{ème} session de la Conférence de la FAO, le gouvernement a été instamment prié de porter le niveau du financement du développement à 0,7 % du PIB.

Le Parlement d'Andorre a débattu d'un nouveau crédit budgétaire spécifiquement destiné à préserver la viabilité de l'environnement et l'a approuvé. Le Parlement de Bahreïn a aussi adopté, après débat, de lois pour la protection de l'environnement. En Azerbaïdjan, la Commission parlementaire des questions régionales et son département des lois économiques ont coopéré avec des fonctionnaires du gouvernement à l'élaboration d'un programme qui vise à éliminer la pauvreté et à assurer le développement économique du pays et fait partie de l'action menée pour réaliser les OMD. En Jordanie, le Parlement a alloué une part du budget national à la mise en oeuvre des OMD. Il s'est également doté d'une Commission de l'environnement. Le Sénat mexicain a pris plusieurs mesures pour faire progresser la mise en oeuvre des OMD, notamment en veillant à ce que le budget national soit doté d'une ligne spéciale pour financer la lutte contre la pandémie de VIH/SIDA.

Le Parlement tunisien rend compte de ses efforts pour faire admettre aux parlements la nécessité de créer un fonds international de solidarité, proposition déjà approuvée par l'Assemblée générale des Nations Unies.

Enfin, le Parlement camerounais relève que, dans un pays en développement, le travail quotidien de tout parlementaire consiste en fait à tendre vers la réalisation des OMD et que c'est de toute évidence à leur capacité à s'en approcher qu'ils seront jugés par le peuple.

9. *Passer au crible la politique de développement*

i) *La politique nationale*

Nombre de parlements évoquent l'utilisation des outils traditionnels de contrôle de l'action du gouvernement, comme les interpellations, les questions orales et les débats pléniers. En 2003, les parlementaires zambiens ont soulevé 646 questions orales au Parlement, la plupart du temps dans le but de passer au crible la politique et les programmes de développement du gouvernement. Le

Parlement a aussi examiné 26 projets de loi touchant au développement (23 ont été adoptés et trois retirés).

Le Gouvernement sud-africain arrivé au pouvoir en 1994 a dû relever de nombreux défis, notamment comment combattre la grande pauvreté et résorber des inégalités flagrantes. Il a mis au point un programme de développement et de reconstruction. Le Parlement a veillé à ce que ce programme soit consacré par un acte législatif en tenant des auditions publiques et en prenant en compte des propositions venant du public. Depuis lors, le Parlement joue un rôle de premier plan en examinant les politiques de développement et en veillant à ce qu'elles soient débattues dans la société et à ce que le public ait réellement la possibilité de participer à ces processus et d'influer sur leur cours. De plus, le Parlement se penche sur les relations avec les institutions financières de développement, internationales et régionales. Le Parlement a invité le Ministre des Finances à faire une présentation au Parlement sur le sujet et a débattu de la question avec lui.

Le Parlement éthiopien a participé activement à l'élaboration et à la mise en œuvre du programme de réduction de la pauvreté dans son pays. Il a organisé des débats et des auditions pendant la phase préparatoire et contrôle maintenant la mise en œuvre du programme par l'intermédiaire de ses commissions compétentes, qui effectuent des visites sur le terrain. Les Parlements azerbaïdjanais, bhoutanais, namibien, tadjik et yéménite ont pris une part active, eux aussi, à l'établissement d'un programme de développement pour leur pays. Le Parlement de la République de Corée, quant à lui, tient compte des OMD dans ses débats sur les stratégies de développement. L'Assemblée s'est dotée en 2002 d'une commission des affaires féminines qui donne plus de poids aux délibérations du Parlement sur les questions des droits des femmes et de l'égalité entre hommes et femmes.

Les parlements sénégalais et slovaque font observer que tout parlement doit évaluer régulièrement l'utilité de ses programmes de développement. Les parlements du Bélarus, de la Croatie, de l'Estonie, de l'Ex-République yougoslave de Macédoine, de Sri Lanka et de la Tunisie précisent que c'est ce qu'ils font chaque année lorsqu'ils débattent du budget. Au Mexique, c'est le cas lorsque les deux Chambres examinent le rapport présidentiel annuel au début septembre, tandis qu'en Turquie, le Parlement examine et ratifie les programmes de développement établis par le Commissariat au Plan. En France, le contrôle parlementaire du travail fait en matière d'OMD incombe essentiellement aux rapporteurs sur la partie du budget ayant trait à la coopération au développement. Un rapport établi pour le budget 2005 se réfère constamment aux OMD. En Chine, le plan pour le développement économique et social national et le rapport sur sa mise en œuvre doivent être examinés et approuvés en plénière par l'Assemblée populaire nationale. Dans l'intersession, c'est le Bureau de l'Assemblée qui s'en acquitte. De plus, la Commission financière et économique tient des séminaires trimestriels pour analyser la situation économique et faire des recommandations au gouvernement.

Le Parlement indonésien voit dans le contrôle de la politique nationale de développement l'une de ses principales fonctions. Il s'en acquitte dans les délibérations des commissions, en particulier de la commission du budget, et par des déplacements à travers le pays pour se rendre compte sur place des projets et programmes de développement. Il suit également l'aide extérieure apportée par des organisations multilatérales telles que la Banque mondiale et le FMI, dont il rencontre fréquemment les hauts représentants.

Le Parlement letton s'est doté d'une sous-commission sur le développement futur de la Lettonie, dont la tâche est essentiellement de projeter une vision du développement du pays à moyen et à long terme, de faire appel à des institutions publiques, à des scientifiques et à la société civile pour accélérer ce développement et d'obtenir des informations scientifiques et économiques pour aider les parlementaires à atteindre les objectifs qu'ils se sont fixés. Le Parlement participe également à

l'adoption d'une stratégie quadriennale pour le développement de la science et de la technologie à l'échelle nationale, ainsi que d'une vision d'ensemble pour l'éducation à l'avenir. Les deux chambres du Parlement du Royaume-Uni ont largement contribué au débat sur la politique de développement définie en 2001-02 pendant l'examen du projet de loi sur le développement international.

Le Parlement belge n'a pas attendu que se tienne la Conférence des présidents des parlements nationaux pour agir. Il a en effet pris deux initiatives à la fin des années 90. L'une a abouti à la création du Fonds belge de survie (qui remplace un fonds similaire créé à la suite d'une initiative parlementaire en 1983). Ce Fonds a pour principale mission d'améliorer la sécurité alimentaire des groupes de population les plus vulnérables des pays en développement. Piloté par un groupe de travail dont sept membres sont des parlementaires (l'un d'eux préside le groupe), il fait office de laboratoire pour l'aide au développement belge.

Le Parlement belge a aussi créé une Commission de suivi des problèmes du développement, dont le rapport au Parlement en 1997 a entraîné une réforme complète de la coopération belge au développement. Depuis lors, la Commission des relations extérieures de la Chambre des représentants assure le contrôle de la coopération belge au développement et examine régulièrement les rapports d'évaluation de l'expert indépendant.

Dans les deux Chambres du Parlement irlandais, le Ministre chargé du budget de l'aide au développement ainsi que des représentants d'organisations non gouvernementales ont été entendus par la Commission mixte des Affaires étrangères à plusieurs reprises.

En 2003, le Parlement suédois a adopté une politique de développement intégrée, qui est applicable à l'échelle mondiale et a dans tous les domaines le même objectif : contribuer à un développement juste et durable partout dans le monde. La Suède a pour principe d'aider les pays en développement à suivre leur propre voie en matière de développement, en veillant notamment à la cohérence de l'action qu'elle mène dans les divers domaines. Le commerce, l'agriculture, l'environnement, la sécurité et les migrations sont parmi les secteurs dans lesquels l'action doit être coordonnée.

La commission suédoise des affaires étrangères a fait plusieurs annonces lors de l'adoption de cette politique. Premièrement, la commission d'enquête chargée d'examiner les directives concernant l'exportation du matériel de guerre devait également réfléchir à une politique de développement globale. Deuxièmement, elle demandait au Gouvernement de rendre compte régulièrement par écrit de ses priorités dans ses relations avec la Banque mondiale, le FMI et les banques de développement régional. Troisièmement, elle le priait de préciser qui était responsable de la coordination de la coopération suédoise avec la Banque mondiale et de veiller à ce que les conflits relatifs aux objectifs soient réglés au niveau politique. Le gouvernement fera rapport chaque année au Parlement sur la mise en œuvre de cette politique.

ii) En tant que pays donateur

Au Japon, la Commission des affaires étrangères et du budget de la Chambre des représentants a participé aux débats sur les amendements à apporter à la charte japonaise de l'aide publique au développement, tandis que des membres de la Chambre des conseillers effectuent des missions pour se rendre compte de la façon dont les pays bénéficiaires utilisent l'aide au développement. Le Parlement français s'est penché sur des rapports spécifiquement consacrés aux travaux de la Banque mondiale et du FMI.

Le Gouvernement allemand fait une déclaration au Parlement à l'occasion des réunions annuelles des institutions financières internationales. Cette déclaration est ensuite débattue au parlement,

de même que le rapport annuel présenté par le gouvernement sur la politique de développement. Le Parlement a une commission de la coopération et du développement économiques, qui joue un rôle de premier plan dans les questions de la coopération au développement et veille à ce que le Parlement soit bien informé et en mesure de s'acquitter de son travail. La commission organise des visites sur le terrain, entend des représentants de la société civile, rencontre des fonctionnaires des institutions financières internationales et procède à des évaluations. Au Bundestag allemand, les motions et projets de loi sont tous évalués en fonction de la politique de développement.

Au Royaume-Uni, la commission du trésor a publié un rapport sur le FMI intitulé « *A blueprint for parliamentary accountability* » et a recueilli d'autres informations à la fois au Royaume-Uni et auprès du FMI lui-même. De même, la commission du développement international tient chaque année, après les réunions d'automne de la Banque mondiale et du FMI, des sessions où elle s'informe auprès du Chancelier de l'échiquier et du Secrétaire d'état au développement international. Elle traite également de la question de la conditionnalité et en discute lors de ses visites dans les pays bénéficiaires de l'aide.

En Suède et en Norvège, la commission parlementaire des affaires étrangères examine le projet de budget et de politique pour l'aide au développement et examine si les objectifs ont été atteints. La commission suédoise est également saisie d'un rapport annuel du gouvernement sur la Banque mondiale.

Le Parlement tchèque joue un rôle actif dans la formulation et le contrôle de l'aide internationale au développement. En 2003, quand le Gouvernement a dû, suite aux inondations, réduire le montant de l'aide internationale fixé initialement, la question a été soulevée au Parlement et sa commission des Affaires étrangères a demandé au ministre de revenir sur sa décision et de rétablir l'aide à son niveau initial. Cette recommandation a ensuite été mise en œuvre par la Commission parlementaire du budget.

Le Parlement d'Andorre a débattu du budget de 2004, qui proposait une augmentation de 50 % de l'aide au développement, la portant ainsi à 0,5 % de l'ensemble du budget. Au Canada, les parlementaires ont souvent soulevé la question de l'aide au développement dans les débats sur le budget fédéral et sur le discours du trône (exposé des priorités gouvernementales). De plus, le Parlement canadien a plusieurs commissions qui effectuent des études et lui présentent, aux fins de débat, des rapports sur l'aide directe et indirecte du Canada à la coopération au développement.

La commission Mondialisation du Parlement belge entend régulièrement les représentants de son pays auprès des institutions financières internationales et des organisations de développement. Le Parlement luxembourgeois prend une part active à l'examen du programme de la coopération au développement de son pays et encourage le gouvernement à continuer à augmenter l'aide publique au développement (ADP) pour la porter finalement à 1 % du PNB.

Les contributions aux institutions financières internationales et aux programmes d'aide bilatéraux font également l'objet de débats au Parlement de Bahreïn.

Enfin, le Parlement italien signale qu'il a convenu avec le gouvernement que la Déclaration du Millénaire servirait de ligne directrice pour la coopération en faveur du développement.

iii) En tant que pays bénéficiaire

Le Parlement philippin a discuté à plusieurs occasions de questions du développement et, au cours des deux dernières années, a adopté des projets de loi qui exigent que toute dette nationale soit préalablement approuvée par le Congrès, qui limitent les emprunts que peut contracter la Présidente et créent un conseil de coordination de la dette composé de représentants à la fois du

législatif et de l'exécutif afin d'aider le gouvernement à engager des réformes. Le Parlement a également proposé que la Banque mondiale exempte les 20 provinces les plus démunies du pays de l'obligation d'un apport de fonds locaux. Le Parlement croate et d'autres parlements examinent régulièrement tous les accords financiers d'aide internationale, y compris ceux qui sont conclus avec diverses institutions de crédit.

Des parlementaires du Cap-Vert ont rencontré des représentants des institutions financières internationales pour discuter de la possibilité d'obtenir une aide au développement et des conditions d'octroi de cette aide. En Jordanie et au Rwanda, le Parlement débat avec le gouvernement des priorités du développement, des programmes d'aide au développement et des conditions dont ils sont assortis.

Le Parlement malien a soulevé des questions au sujet de l'affectation des fonds mis à disposition par les institutions financières internationales pour financer des programmes de réduction de la pauvreté. Il rencontre également des représentants de ces institutions pour s'entretenir avec eux des politiques d'ajustement structurel appliquées au Mali. Ces entretiens ont permis d'adapter ces programmes aux impératifs du développement malien.

Des représentants des Parlements du Maroc, de la République de Moldova, du Tadjikistan et de la Tunisie rencontrent de temps à autre des responsables de la Banque mondiale et du FMI en visite dans leurs pays. Au Bélarus, le Parlement et sa commission permanente de l'économie, du budget et des finances tiennent des réunions avec les représentants des institutions financières internationales (FMI et Banque mondiale) lorsque ces derniers viennent dans le pays. Au Cameroun et au Sénégal, il n'y a pas de relation entre les parlements, leurs membres et les milieux donateurs. En Zambie, ces relations sont rares et consistent essentiellement à essayer d'alerter les représentants des institutions donatrices aux préoccupations de la population.

Les Parlements du Bhoutan, des îles Salomon et de Sri Lanka notent que, si l'exécutif négocie avec les donateurs des contrats d'assistance, ceux-ci sont soumis à leur attention lorsqu'ils examinent le budget du développement.